



DEPF Etudes

Gouvernance, qualité institutionnelle
et développement économique :
Quels enseignements pour le Maroc ?

Avril 2018

Equipe de travail :

Ahlam ER-RAHMANI
Mounia BETTAH


“

Nul ne peut nier l'évolution démocratique de notre pays, incarnée notamment par la Constitution de 2011, le système des droits de l'Homme et des libertés dont il dispose, et la mise en route du chantier de la régionalisation avancée. Il n'en reste pas moins que l'impact concret de ces réformes et bien d'autres est subordonné à leur concrétisation et à la mobilisation d'élites qualifiées pour en assurer la mise en œuvre.

”

Sa Majesté le Roi Mohammed VI,

Discours adressé à l'occasion de la Fête du Trône du 30 juillet 2014

Résumé

La gouvernance des institutions figure parmi les clés d'entrée incontournables en matière de développement économique. Plusieurs travaux d'analyse théorique et empirique ont clairement mis en relief que la qualité de la gouvernance institutionnelle figure au rang des leviers clés qui favorisent une croissance économique à la fois durable et inclusive. C'est ce que corroborent, d'ailleurs, quelques expériences internationales pertinentes en la matière.

La présente étude s'inscrit dans cette perspective. Elle s'appuie sur des modèles économétriques, intégrant un échantillon de 94 pays dont le Maroc, pour mettre en évidence la relation entre la qualité institutionnelle et la performance économique. Les pays de l'échantillon ont été regroupés en trois groupes, selon leur niveau de revenu (élevé, intermédiaire, faible) et ce, dans le but de déceler l'effet différencié de la gouvernance sur leurs performances économiques respectives, tout en repérant les mécanismes de transmission y afférents.

Les analyses élaborées dans le cadre de cette étude ont, ainsi, clairement montré que l'édification d'institutions fortes et l'ancrage aux principes de la bonne gouvernance constituent des paramètres clés pour impulser durablement le processus de développement économique d'un pays. Au-delà du gain économique net qui en résulte, le relèvement conséquent de la qualité de la gouvernance institutionnelle suscite des effets de second tour beaucoup plus importants et ce, en concourant au retissage du lien social et au renforcement de la confiance dans sa double dimension : interpersonnelle et institutionnelle. Ces deux facteurs constituent à juste titre des leviers essentiels pour conforter les bases d'un vivre ensemble harmonieux.

Dans le contexte marocain, les réformes multidimensionnelles menées par le Royaume au cours des deux dernières décennies, impulsées par la réforme constitutionnelle de 2011, lui ont permis d'enregistrer des avancées appréciables en la matière, l'érigeant en modèle pour sa région. Ces avancées aussi encourageantes soient-elles ne devraient pas pour autant perdre de vue un certain nombre de défis importants à relever par le Maroc pour mobiliser pleinement le potentiel de son développement institutionnel. Des actions vigoureuses devraient être déployées particulièrement pour ce qui est de la généralisation de la mise à niveau de l'administration publique, de la coordination étroite entre acteurs, de l'amélioration de la transparence de l'information sur la qualité des biens et des services au même titre que la promotion de l'innovation et le renforcement de la sécurité des transactions et des contrats.

Ces défis ont été, d'ailleurs, mis en exergue dans les rapports élaborés par quelques institutions internationales et nationales (Banque Mondiale, Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques, Conseil Economique, Social et Environnemental...). Le relèvement de ces défis serait opportun pour élargir les perspectives du Maroc au titre de son développement et lui permettre de s'adjuger un positionnement favorable dans le concert des nations.

Au moins cinq leviers prioritaires devraient être déployés pour susciter une inflexion positive du développement institutionnel du Maroc et optimiser ses performances économiques et sociales :

- Le parachèvement de l'édification du capital institutionnel et sa fructification , en accordant une attention particulière aux instances chargés de la régulation économique et celles impliquées dans l'intermédiation sociale.
- L'accélération du processus d'accumulation du capital humain, à travers le recours à une nouvelle génération de réformes touchant les différentes composantes de l'écosystème d'éducation-formation et avec comme socle fondateur le relèvement de l'employabilité, la conformité aux principes de l'équité de genre et l'amélioration de la qualité de santé.
- Le renforcement de la cohérence des programmes publics et leur indexation systématique sur des mécanismes de suivi et d'évaluation pour s'assurer de l'atteinte des objectifs escomptés.
- La promotion de la territorialisation des politiques publiques afin de permettre aux régions de mieux planifier leur développement, mettre en valeur leurs atouts intrinsèques dont elles recèlent et contribuer, in fine, à impulser la richesse nationale et à diversifier les ressorts de sa création.
- L'ancrage du système productif national sur une stratégie de modernisation compétitive renouvelée, tout en œuvrant en faveur de la création d'un écosystème d'innovation favorable et corrélé aux priorités de la stratégie nationale de développement.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	8
1. EVALUATION EMPIRIQUE DE LA RELATION ENTRE LA GOUVERNANCE ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	10
1.1. CHOIX DES VARIABLES	11
1.2. CAUSALITÉ CONFIRMÉE ENTRE LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LA GOUVERNANCE	11
1.3. UN EFFET SIGNIFICATIF DE LA GOUVERNANCE SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	12
2. FACTEURS DE GOUVERNANCE REQUIS POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE	12
2.1. ANALYSE DISCRIMINANTE DES FACTEURS DE GOUVERNANCE SELON LE NIVEAU DE DÉVELOPPEMENT	13
2.2. ANALYSE DYNAMIQUE COMPARATIVE DES CARACTÉRISTIQUES INSTITUTIONNELLES PUBLIQUES ET PRIVÉES	15
2.3. ANALYSE APPROFONDIE DES INDICATEURS DE GOUVERNANCE	18
3. PROFIL INSTITUTIONNEL DU MAROC : POSITIONNEMENT ET ENSEIGNEMENTS	19
3.1. PROFIL INSTITUTIONNEL DU MAROC	20
3.2. RÉFORMES EN FAVEUR DE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ INSTITUTIONNELLE AU MAROC	21
3.3. EXPÉRIENCES INTERNATIONALES EN MATIÈRE DE BONNE GOUVERNANCE	22
3.3.1. LA CORÉE DU SUD : THE BEST PRACTICE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL	22
3.3.2. LA LITUANIE : STABILITÉ ET TRANSPARENCE DE L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL	24
3.3.3. LE CHILI : UN MODÈLE DE STABILITÉ ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE EN AMÉRIQUE LATINE	25
3.4. QUELS ENSEIGNEMENTS POUR LE MAROC ?	26
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	28

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Projection des pays sur le plan opposant les scores des deux fonctions discriminantes	14
Graphique 2 : Positionnement des pays selon les indicateurs de gouvernance publiques et privées	16
Graphique 3 : Projection des pays sur les deux premiers axes de l'ACP formés par les indicateurs d'IPD 2016	18
Graphique 4 : Progression des indicateurs institutionnels de la Corée du Sud, classés par ordre d'importance, et du Maroc entre 2009-2016 (en points)	23
Graphique 5 : Progression des indicateurs institutionnels de la Lituanie, classés par ordre d'importance, et du Maroc entre 2009-2016 (en points)	25
Graphique 6 : Progression des indicateurs institutionnels du Chili, classés par ordre d'importance, et du Maroc entre 2009-2016 (en points)	25

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Résultat du test de Granger	12
Tableau 2 : Matrice de structure	13

Introduction

Le rôle central des institutions en matière de développement économique est aujourd'hui une réalité communément admise. Plusieurs travaux d'analyse théorique et empirique ont clairement mis en relief que la qualité de la gouvernance institutionnelle, composante clé du capital immatériel des nations, figure au rang des leviers importants qui favorisent une croissance économique à la fois durable et inclusive.

En effet, nombreuses sont les études qui soutiennent l'idée selon laquelle les divergences dans les rythmes de croissance et les dynamiques de développement des économies peuvent être attribuées, en grande partie, à la qualité des institutions mises en place. Ainsi, *l'amorçage d'un processus rapide de rattrapage économique requiert la mise en place d'une armature institutionnelle qui prend en considération les règles du jeu d'une société et les normes de conduites explicites et implicites au regard de la capacité d'encourager un comportement économique souhaitable* (RODRIK, SUBRAMANIAN et TREBBI ; 2002). Selon ces travaux, une attribution similaire en termes de géographie, d'ouverture commerciale et de dotation en ressources naturelles, ne conduit pas nécessairement à un niveau comparable de revenu. Les écarts observés ont été, notamment, expliqués par des divergences institutionnelles.

C'est ce que corroborent, d'ailleurs, quelques expériences internationales pertinentes en la matière. Certains pays, dont le niveau de revenu par tête était faible durant les années 1960, ont pu amorcer un processus accéléré de rattrapage économique ayant permis la convergence graduelle de leur niveau de vie vers les standards de pays à revenus élevés, grâce justement à l'édification d'institutions modernes et performantes.

Le Maroc, pays ayant lancé un élan réformateur délibéré, a placé la question du renforcement de la gouvernance institutionnelle au cœur de son projet de développement. La réforme constitutionnelle de 2011 consacre les choix irréversibles du pays en termes d'édification d'institutions démocratiques et efficaces, aptes à assurer la concrétisation du projet de société du Royaume. A ce titre, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a souligné dans son Discours adressé à l'occasion de la Fête du Trône du 30 juillet 2014 : « **Nul ne peut nier l'évolution démocratique de notre pays, incarnée notamment par la Constitution de 2011, le système des droits de l'Homme et des libertés dont il dispose, et la mise en route du chantier de la régionalisation avancée. Il n'en reste pas moins que l'impact concret de ces réformes et bien d'autres est subordonné à leur concrétisation et à la mobilisation d'élites qualifiées pour en assurer la mise en œuvre.** ».

Si les efforts déployés par le Maroc dans une multitude de domaines sont louables et forcent le respect, il n'en demeure pas moins que le chemin parcouru reste en deçà des aspirations et des potentialités du pays. Aussi, une forte impulsion devrait-elle être donnée à l'action des acteurs institutionnels, principalement, l'administration publique, dans le but de rehausser substantiellement la qualité de leur fonctionnement et de les ériger, in fine, en véritables catalyseurs du processus de convergence d'ensemble dans lequel est inscrit le Maroc.

Le constat alarmant révélé dans le Discours du Trône de 2017 dénote de la nécessité d'agir de manière vigoureuse pour apporter des réponses de fond à cette problématique épineuse : « ... **les projets de développement humain et territorial, qui ont un impact direct sur l'amélioration des conditions de vie des citoyens, ne Nous font pas honneur et restent en-deçà de Notre ambition. Dans bon nombre de domaines, cet état de choses tient essentiellement au faible niveau du travail en commun et à l'absence d'une vision nationale et stratégique. Il résulte aussi du fait que la dysharmonie l'emporte trop souvent sur la cohérence et la transversalité, que la passivité et la procrastination remplacent l'esprit d'initiative et l'action concrète....L'un des problèmes qui entravent aussi le progrès du Maroc, réside dans la faiblesse de l'Administration publique, en termes de gouvernance, d'efficience ou de qualité des prestations offertes aux citoyens** », Extrait du Discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI à l'occasion de la Fête du Trône du 29 juillet 2017.

Pour cerner les contours de cette problématique structurelle, la DEPF a jugé opportun de mener une étude visant à examiner en profondeur la question de la qualité des institutions et ses effets sur le développement économique. Ce travail intervient à un moment où le Maroc a entamé un processus de réflexion au sujet du devenir de son modèle de développement. La gouvernance des institutions figure, à juste titre, parmi les clés d'entrée incontournables pour réhabiliter ce modèle et le mettre en phase avec les aspirations du Maroc.

Schématiquement, l'étude est articulée autour de trois parties :

- La première partie vise à mettre en exergue l'incidence de la gouvernance sur le développement économique à travers une estimation en économétrie de panel couvrant un échantillon de 94 pays, réparti par tranche de revenu, sur la période 2002-2016.
- La deuxième partie présente, moyennant une analyse factorielle discriminante, les variables institutionnelles qui caractérisent les différents groupes de pays selon leur niveau de développement. Elle s'attache également à dresser des analyses empiriques (Analyse en Composantes Principales) effectuées sur la base des éditions 2009, 2012 et 2016 de la base de données « Institutional Profiles Database », (IPD), permettant, d'une part, d'étudier la dynamique des caractéristiques institutionnelles, publiques et privées, et d'autre part, de mettre la lumière sur les indicateurs institutionnels (IPD 2016 désagrégée) les plus pertinents à la base d'une bonne gouvernance.
- La troisième partie de l'étude est consacrée à l'analyse du profil institutionnel du Maroc et son positionnement par rapport à l'échantillon retenu. Au niveau de cette partie, il est question d'esquisser quelques pistes de recommandations de nature à propulser la gouvernance institutionnelle dans le contexte marocain, en s'inspirant des expériences étrangères réussies et en tenant compte des conclusions issues de certains travaux d'analyse menés sur le même sujet (FMI¹, Banque Mondiale²,...).

¹ Notamment ceux de D. RODRIK, A. SUBRAMANIAN (2002) et al et J.D. SACHS (2003).

² L'étude de D. DOLLAR, A. KRAAY(2003),

1. EVALUATION EMPIRIQUE DE LA RELATION ENTRE LA GOUVERNANCE ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'objectif de cette section est de mettre en évidence la relation entre la gouvernance et le niveau de développement, à travers l'appréhension de l'écart entre les niveaux de revenus qui existe entre les pays ayant des atouts économiques et géographiques similaires mais dont la dynamique institutionnelle est divergente.

Pour ce faire, des modèles économétriques, intégrant un échantillon de 94 pays, ont été utilisés. Les pays de l'échantillon ont été regroupés selon trois niveaux de revenu (élevé, intermédiaire et faible) afin de déceler l'effet différencié que pourrait induire la gouvernance sur les différents groupes de pays ainsi que les mécanismes de transmission y afférents.

Ces modèles s'appuient sur une approche économétrique d'un panel dynamique allant de 2002 à 2016. Les estimations sont effectuées via la méthode des Moindres Carrés Ordinaires, le modèle à effets spécifiques ou la méthode des moments généralisés (GMM) dans le cas où il y a présence d'une causalité entre la gouvernance et l'amélioration du niveau de développement. Cette dernière méthode permet i) d'analyser les comportements dynamiques des variables et l'hétérogénéité des pays, ii) d'éliminer les effets spécifiques aux pays et d'harmoniser les variables explicatives par leurs valeurs, en niveau, retardées d'une période ou plus et iii) de résoudre les problèmes de biais de simultanéité, de causalité inverse et des variables omises.

Encadré 1 : Gouvernance : notion et indicateurs de mesure

Selon la Banque Mondiale : « la gouvernance est l'art de gérer les affaires publiques pour le bien-être individuel et collectif ainsi que pour le développement durable des communautés nationales ». L'OCDE définit la gouvernance comme « l'utilisation de l'autorité politique et l'exercice du contrôle en rapport avec la gestion des ressources d'une société en vue d'un développement économique et social ». Les organismes de prêt internationaux utilisent la notion de gouvernance pour désigner les institutions, les pratiques et les normes politiques nécessaires, à la croissance et au développement économique des pays emprunteurs. D'après le PNUD, la gouvernance est la présence de l'autorité administrative (mise en œuvre des politiques), de l'autorité politique (formulation des politiques) et de l'autorité économique (prise des décisions à caractère économique).

Les indicateurs de mesure de la gouvernance utilisés dans le cadre de cette étude sont extraits des bases de données suivantes :

- la base de données « World Governance Indicators » (WGI) développée par la Banque Mondiale et constituée de six indicateurs agrégés : stabilité politique et absence de la violence, contrôle de la corruption, voix et responsabilité, état de droit et qualité de la réglementation.
- la base de données « Institutional Profiles Database » (IPD) qui propose une mesure des caractéristiques institutionnelles des pays à travers des indicateurs composites issus des enquêtes de perception. Ces indicateurs sont classés par fonction institutionnelle (9 fonctions) et par secteur (4 secteurs). La dernière édition de la base IPD, réalisée en 2016, couvre 144 pays et 320 variables élémentaires de caractéristiques institutionnelles, qui ont été agrégées pour obtenir 127 indicateurs (à 3 digits).

1.1. CHOIX DES VARIABLES

Pour mettre en évidence le lien existant entre la gouvernance et le développement économique, une série de régressions économétriques en données de panel³ a été effectuée. Elle prend comme variable dépendante le PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat (PPA) et comme variable indépendante la gouvernance⁴ en plus d'autres variables économiques (dites variables de contrôle).

L'échantillon objet de l'étude est constitué de 94 pays dont 13 pays de l'Asie de l'Est et Pacifique, 26 pays de l'Europe et l'Asie Centrale, 17 pays de l'Amérique Latine et les Caraïbes, 9 pays du Moyen Orient et l'Afrique du Nord, 2 pays de l'Amérique du Nord, 3 pays de l'Asie du Sud et 24 pays de l'Afrique Sub-Saharienne.

Les variables de la gouvernance sont extraites de la base de données de la Banque Mondiale (WGI). Cependant, la multiplicité des dimensions ne permet pas d'appréhender les interactions entre ces dits indicateurs et rend délicat les comparaisons temporelles et les benchmarks. Dans le cadre de ce travail, la gouvernance a été approchée par un indicateur synthétique (ICG)⁵ obtenu à travers une Analyse en Composantes Principales (ACP) sur la base des indicateurs du WGI. Il s'agit du score du premier axe factoriel qui restitue près de 87% de l'information totale.

Les variables de contrôle introduites dans les équations concernent le taux d'investissement, l'accumulation du capital physique, les dépenses publiques, le solde budgétaire, le taux d'ouverture, les investissements directs étrangers rapportés au PIB, la croissance démographique et l'altitude (distance par rapport à l'équateur). Ces différentes variables de contrôle proviennent de la base de données du FMI et de la CNUCED.

1.2. CAUSALITÉ CONFIRMÉE ENTRE LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LA GOUVERNANCE

Le test de Granger confirme la présence⁶ d'une causalité simultanée entre les deux variables relatives au développement économique et à la gouvernance et ce, pour l'échantillon global (94 pays). En effet, la probabilité associée au test de non causalité entre le PIB par habitant, en logarithme, et l'indicateur composite de gouvernance et vice versa, est inférieur au seuil significatif de 5%, ce qui amène à rejeter l'hypothèse nulle, d'absence de causalité au sens de Granger, au profit de l'hypothèse alternative de l'existence d'une relation de causalité dans les deux sens entre les deux variables examinées.

Ainsi, la bonne gouvernance permet d'obtenir de bonnes performances économiques. De même, un environnement économique fiable crée les conditions propices pour le déploiement d'une bonne gouvernance.

Les résultats obtenus constituent, également, un préalable à l'estimation des équations économétriques et à la validation de la méthode choisie.

³ Ce test permet de tenir compte de l'hétérogénéité, autrement dit, de la variabilité spécifique à chaque pays.

⁴ Voir le détail des indicateurs de mesure de la gouvernance en annexe 1.

⁵ Voir annexe 2 sur le classement des pays de l'échantillon selon l'indicateur composite de gouvernance.

⁶ Rejet de l'hypothèse nulle. H0 : absence de causalité au sens de Granger.

Tableau 1 : Résultat du test de Granger⁷

Hypothèse nulle	Z-Bar Tilde	P-Value
La gouvernance ne cause pas le développement économique	2,65	0,008
Le développement économique ne cause pas la gouvernance	9,08	0,000

1.3. UN EFFET SIGNIFICATIF DE LA GOUVERNANCE SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les résultats des différentes estimations économétriques ont permis de mettre en exergue un lien empirique positif et significatif entre la gouvernance et le développement économique et ce, pour les trois groupes de pays. Ainsi, au niveau de l'ensemble des pays de l'échantillon retenu, les résultats obtenus, après correction du biais d'endogénéité par la méthode de GMM, confirment que la gouvernance est un déterminant clé de la performance économique. A ce titre, une amélioration de la gouvernance de 1% s'accompagne d'une hausse de 1,13 point du niveau de revenu par habitant. Ces résultats s'inscrivent en ligne avec celles obtenues dans les travaux de D. Kaufmann, A. Kraay et M. Mastruzzi.

Il convient de noter, néanmoins, que l'impact de la gouvernance sur le développement économique est différencié selon le niveau de revenu des pays. Cet impact est légèrement limité pour les pays à faible revenu (0,12) comparativement aux pays à revenus moyen et élevé (0,18)⁸.

Ces résultats confirment le rôle déterminant de la gouvernance en matière d'amélioration du niveau de développement des pays. Dès lors, les différences en termes de performances économiques au niveau mondial sont attribuables non seulement à l'accumulation quantitative des facteurs de production mais aussi à la qualité de la gouvernance et des institutions qui encadrent l'usage des facteurs de production et régulent le fonctionnement des marchés. Cela mène à s'interroger, dans la section qui suit, sur les dimensions institutionnelles publiques ou privées qui différencient les pays selon leur niveau de développement.

2. FACTEURS DE GOUVERNANCE REQUIS POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE

L'objet de cette section est d'identifier, à travers une Analyse Factorielle Discriminante (AFD) appliquée à la base de données « Institutionnal Profile Data Base » (IPD 2016), les variables d'ordre institutionnel qui constituent des leviers clés pour favoriser un développement économique soutenu et inclusif.

⁷ Les résultats de ce test ont donné des résultats différenciés pour les pays répartis par tranche de revenu.

⁸ Voir le détail des estimations économétriques en annexe 3.

2.1. ANALYSE DISCRIMINANTE DES FACTEURS DE GOUVERNANCE SELON LE NIVEAU DE DÉVELOPPEMENT

Deux fonctions discriminantes ont été dégagées (Graphique 1). Les tests statistiques relatifs à l'analyse factorielle discriminante témoignent de la pertinence des résultats obtenus⁹.

L'identification des variables qui définissent les deux fonctions discriminantes est basée sur l'analyse de la matrice de structure, qui affiche les coefficients de corrélation entre les variables institutionnelles introduites et ces fonctions discriminantes. Ainsi, la première fonction est fortement corrélée aux indicateurs relatifs à la couverture du territoire par les services publics, au niveau de la corruption, à l'importance du travail informel, à la normalisation de l'information sur la qualité des biens et services et à l'efficacité de l'administration fiscale, tandis que la deuxième fonction est corrélée à l'indicateur « sentiment national ».

Tableau 2 : Matrice de structure¹⁰

Variables institutionnelles	Fonctions	
	1	2
A905 : Couverture du territoire par les services publics	0,70*	0,20
A302 : Niveau de la corruption	0,68*	-0,26
D402 : Importance du travail informel	0,56*	-0,41
B601 : Normalisation de l'information sur la qualité des biens et services	0,51*	0,43
A303 : Efficacité de l'administration fiscale	0,33*	0,02
A900v : Sentiment national	0,13	0,63*

* Plus grande corrélation absolue entre chaque variable et la fonction discriminante.

La base IPD attribue à la variable « Couverture du territoire par les services publics » un score élevé aux pays dont le territoire est entièrement couvert par les services publics, notamment, les écoles publiques, les services de santé de base, les réseaux d'eau potable et d'assainissement, les réseaux électriques, les infrastructures de transport et les services d'entretien et d'assainissement des déchets solides.

Le « Niveau de la corruption » reflète le niveau de la "petite" corruption entre citoyens et administrations, le niveau de la "corruption politique" (achats de votes, financements illégaux de campagne, pots de vin...), le niveau de la corruption entre pouvoirs publics et entreprises locales et le niveau de la corruption entre pouvoirs publics et entreprises étrangères.

⁹ En effet, la statistique du test de Box affiche un niveau élevé et la probabilité liée au test de Fisher tend vers 0. En sus, la faible valeur du Lambda de Wilks ainsi que sa significativité qui tend vers 0 témoignent de la pertinence du modèle.

¹⁰ Les corrélations intragroupes combinées entre les variables discriminantes et les variables des fonctions canoniques standardisées sont ordonnées par la taille absolue des corrélations à l'intérieur de la fonction.

L'indicateur « Importance du travail informel » attribue un score élevé aux pays fournissant des efforts pour éradiquer le travail informel au milieu urbain et rural.

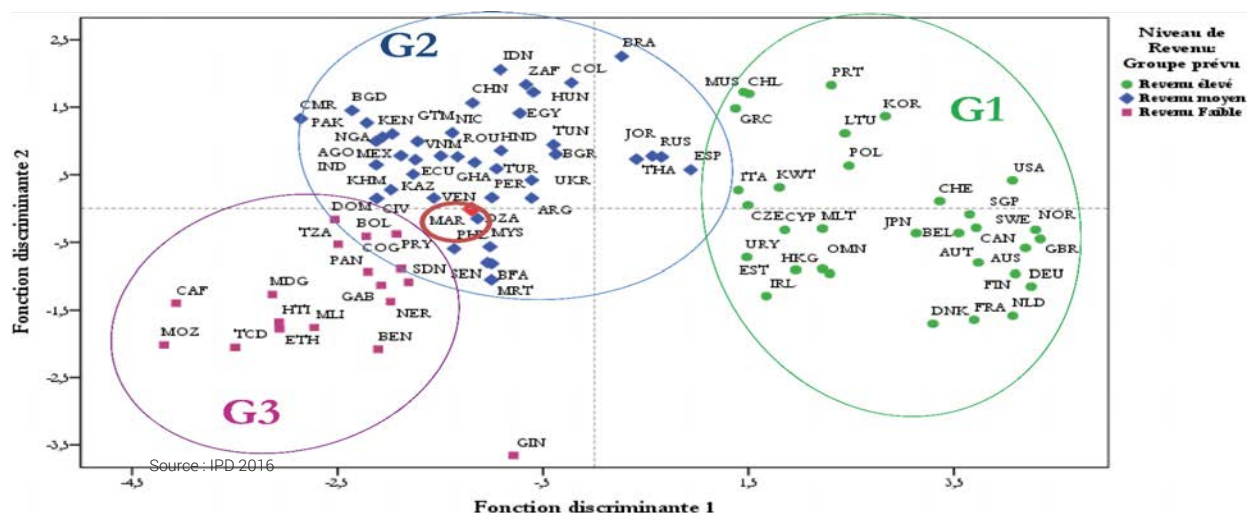
La variable « Normalisation de l'information sur la qualité des biens et services » renseigne sur la mise en œuvre d'un système de normes et de standards nationaux ou internationaux (ISO, Codex...).

L'indicateur relatif à l'« Efficacité de l'administration fiscale » mesure le degré d'efficacité de l'administration fiscale en matière de collecte de l'impôt sur les sociétés (IS) dans les secteurs économiques non exonérés, celui sur le revenu des ménages (IR) disposant de revenus formels (hors mesures exonérant les ménages disposant de faibles revenus) et ce, sur l'ensemble du territoire (hors dispositif légal exonérant des parties du territoire pour des raisons précises). Cette variable inclut également la capacité de l'administration à lutter contre la fraude et l'évasion fiscale.

L'indicateur « Sentiment national » reflète le degré d'attachement des citoyens à leur pays et implicitement le niveau de confiance qu'ils ont quant à ses perspectives.

La projection des pays par rapport aux fonctions discriminantes est présentée comme suit :

Graphique 1 : Projection des pays sur le plan opposant les scores des deux fonctions discriminantes



- Il ressort de ce diagramme que le premier groupe de pays à revenu élevé (G1) affiche un score élevé au titre des indicateurs de bonne gouvernance constituant les deux fonctions discriminantes. Ce groupe est composé principalement des pays de l'Union Européenne, les États Unis d'Amérique, l'Australie, le Canada, Singapour, le Japon, la Corée du Sud, le Chili. Ce groupe comporte également certains pays du Golfe, en l'occurrence le Koweït et Oman.
- Le deuxième groupe (G2) est constitué de pays à revenu moyen tels que les pays de la région MENA (dont le Maroc et la Tunisie), certains pays d'Europe (Roumanie, Hongrie, Turquie, Bulgarie, Russie...), ceux de l'Amérique Latine (Mexique, Brésil, Argentine, Venezuela, Equateur...), de l'Asie (Chine, Philippines, Pakistan, Kazakhstan...). Ce groupe est plutôt marqué par un niveau intermédiaire pour ce qui est des deux fonctions discriminantes. Il convient de souligner, toutefois, que certains pays de ce groupe, dont notamment la Chine, l'Indonésie, le Brésil et l'Afrique du Sud, enregistrent des scores élevés au niveau de la deuxième fonction discriminante, avec un fort sentiment d'appartenance nationale.
- Le troisième groupe (G3) composé des pays à faible revenu, notamment les pays de l'Afrique Subsaharienne, est caractérisé par des scores faibles au niveau des variables qui caractérisent les deux fonctions discriminantes. Il est constitué des pays comme la République Centrafricaine, le Mali, le Tchad, le Bénin.

2.2. ANALYSE DYNAMIQUE COMPARATIVE DES CARACTÉRISTIQUES INSTITUTIONNELLES PUBLIQUES ET PRIVÉES

Cette partie analyse la dynamique de la relation entre les caractéristiques des institutions de gouvernance publique et privée, à partir des éditions 2009, 2012 et 2016 de la base IPD.

L'Analyse en Composantes Principales (ACP) a été retenue pour l'exploration des données. Elle permet de résumer l'information relative aux pays de l'échantillon selon deux principaux axes factoriels reflétant les caractéristiques institutionnelles, publiques et privées, les plus significatives. Ainsi, pour chacune des trois années analysées, deux ACP ont été effectuées : une relative aux indicateurs de gouvernance publique et l'autre appliquée aux indicateurs de gouvernance privée et ce, afin d'analyser le croisement entre les premiers axes factoriels prépondérants obtenus à partir de ces traitements.

Pour tester la relation entre les indicateurs de gouvernance publique et ceux de la gouvernance privée, une projection de l'échantillon a été réalisée sur un plan qui oppose, en abscisse, le premier axe factoriel des indicateurs de gouvernance publique et, en ordonnée, le premier axe factoriel des indicateurs de gouvernance privée¹¹ (graphiques 2a, 2b, 2c). Globalement, les résultats montrent une relation forte et positive entre les institutions de gouvernance publique et celles de gouvernance privée¹².

Ainsi, vers le haut de la droite de régression (voir graphique 2a), se concentrent les pays du groupe (G1) qui constituent une référence en matière de bonne gouvernance et de développement économique avancé, notamment le Canada (CAN), les Etats-Unis (USA) et les PECO, associant des niveaux élevés de micro-gouvernance (privée) et de macro-gouvernance (publique). Ces deux aspects de la gouvernance sont définis par le bon fonctionnement des administrations publiques, la capacité de décision et de coordination de l'Etat, la sécurité des transactions et des contrats publics et au niveau du marché des biens et services ainsi que la cohésion et la mobilité sociale au niveau du marché de travail.

Au centre du même graphique deux groupes de pays se distinguent : Le groupe (G2) intermédiaire supérieur regroupant les pays ayant réussi à renforcer leur système de gouvernance publique et privée et qui sont en transition vers le groupe de référence (G1). Il s'agit, principalement, de certains pays d'Europe (Grèce et Chypre), d'Asie (Singapour, Corée du Sud et Inde), du MERCOSUR (Brésil, Colombie et Argentine) et d'Afrique Sub-Saharienne (Afrique du Sud et Ghana).

Le groupe (G3) de rang intermédiaire inférieur est composé de pays engagés dans un processus de rattrapage économique et institutionnel, notamment quelques pays d'Europe (Roumanie et Russie), d'Amérique latine (Mexique, Cuba), de l'Asie (Indonésie, Thaïlande, Pakistan, Vietnam), de la région MENA (Maroc, Tunisie, Egypte, Koweït et Oman...) et d'Afrique Sub-Saharienne (Benin, Burkina Faso, Botswana, Kenya, Sénégal, Tanzanie...). Les régions du MENA et d'Asie constituent une pépinière de pays en transition ayant déjà mis en place un ensemble de réformes, de plans de relance et de mesures visant à améliorer leur environnement économique et institutionnel.

Vers le bas de la droite de régression, se situe le groupe (G4) des pays à faible niveau de gouvernance publique et privée dont certains font partie de la région MENA (Algérie, Soudan, Mauritanie...), de l'Asie (Bangladesh, Ouzbékistan) ainsi que de l'Afrique Sub-saharienne (Angola, Congo, Cameroun, République Centre Africaine...). Les insuffisances affichées par ce groupe de pays en matière de gouvernance pourraient être expliquées par la faiblesse de l'action des différents acteurs (administration publique, pouvoir exécutif, législatif et judiciaire, société civile,...).

Il y a lieu de souligner qu'entre 2009 et 2012 de nombreux pays ont réussi une amélioration de leurs niveaux de gouvernance, notamment publique définie par les mêmes indicateurs qu'en 2009, comme Singapour et le Japon qui ont été propulsés du groupe G2 au groupe de référence G1.

¹¹ Sorties SPSS sur la pertinence de la méthode adoptée en annexe 4.

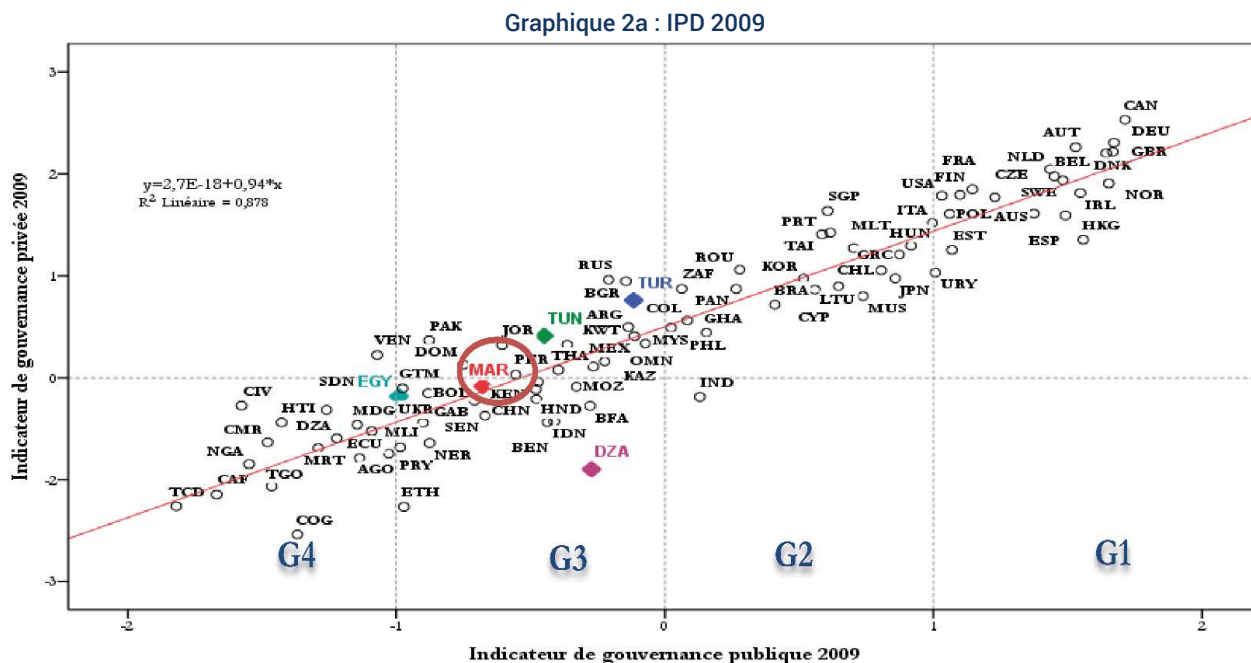
¹² En effet, les coefficients de corrélation R^2 des droites de régression sont de l'ordre de 0,88 en 2009, 0,77 en 2012 et 0,82 en 2016.

Dans le même sillage, des pays ont vu leurs niveaux de gouvernance s'améliorer en 2016 comparativement à 2012 (graphique 2c) comme la Corée du Sud qui a regagné le premier groupe, le Koweït, le Ghana et le Sénégal qui rejoint les pays à niveau de gouvernance intermédiaire supérieure (G2) au lieu du groupe (G3). En outre, l'analyse des données de l'IPD 2016 a révélé un recul de la position de nombreux pays de l'échantillon. Ainsi, les pays, qui ont enregistré un repli de leurs niveaux de gouvernance à la fois publique et privée sont, des pays européens comme Chypre, la Grèce, la Pologne et le Danemark, des pays asiatiques (Hong-Kong, Inde), certains pays de la région MENA comme la Tunisie, l'Égypte, le Soudan et la Mauritanie, des pays de l'Amérique Latine (Venezuela, Chili et Uruguay) et des pays de l'Afrique subsaharienne (Niger, Tchad et Éthiopie).

En ce qui concerne le Maroc, son positionnement a nettement progressé en 2012, par rapport à 2009, se rapprochant des pays du groupe G2 au niveau, notamment, des indicateurs de gouvernance publique reflétant l'amélioration du fonctionnement des administrations publiques (Indicateur A3), de la coordination des acteurs, de la vision stratégique, de l'innovation (Indicateur A5) et de la sécurité des transactions et des contrats (Indicateur A6).

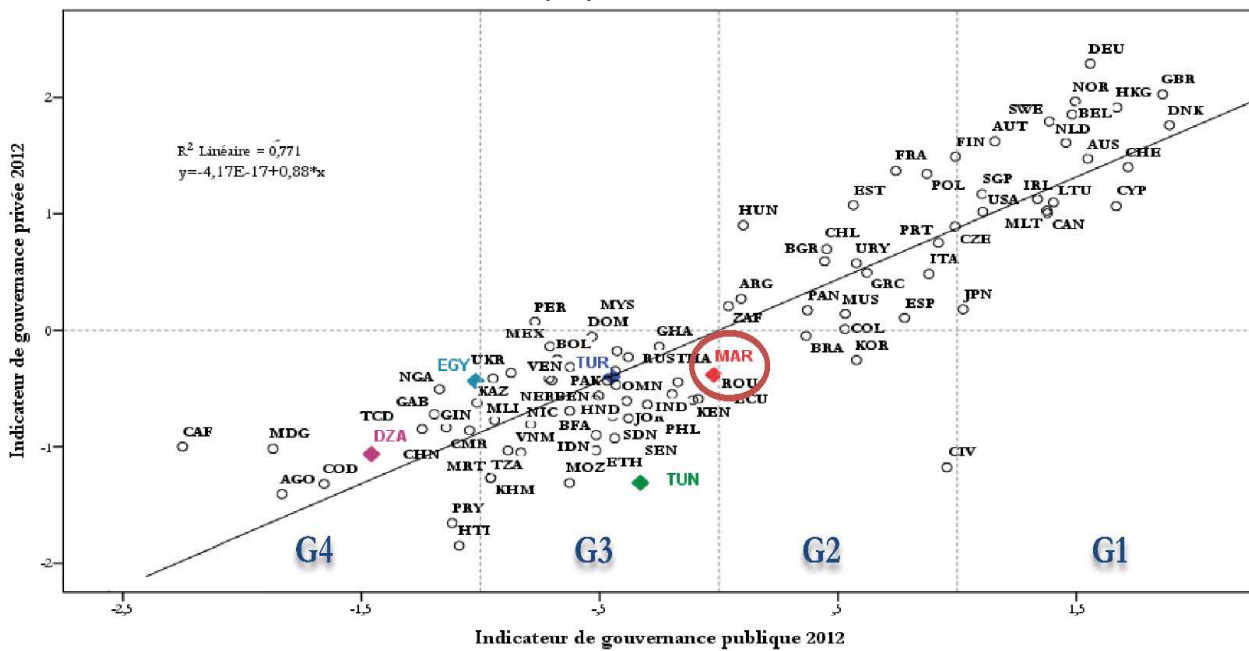
Malgré un léger recul¹³ en 2016 comparativement à 2012, la position du Maroc, surtout en termes de gouvernance publique, demeure toujours favorable comparativement aux pays de sa région ainsi que par rapport à d'autres pays comme la Turquie, la Chine, la Grèce et le Mexique. En outre, la projection du Maroc sur les deux facteurs de gouvernance (voir graphique 2c), témoigne des efforts déployés pour une formalisation accrue des règles et un renforcement de la bonne gouvernance à la fois publique et privée.

Graphique 2 : Positionnement des pays selon les indicateurs de gouvernance publiques et privées

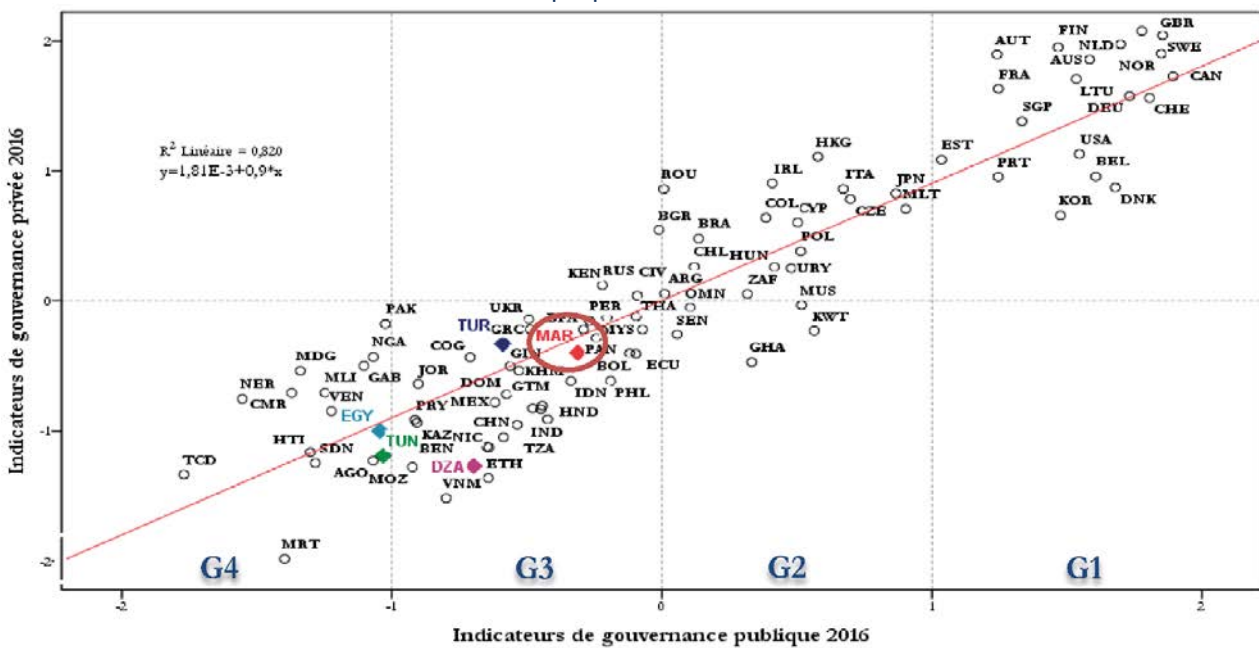


¹³ Cette légère modification de la position du Maroc en 2016 pourrait être due, également, au changement de variables composant les indicateurs de gouvernance publique et privée.

Graphique 2b :IPD 2012



Graphique 2c :IPD 2016



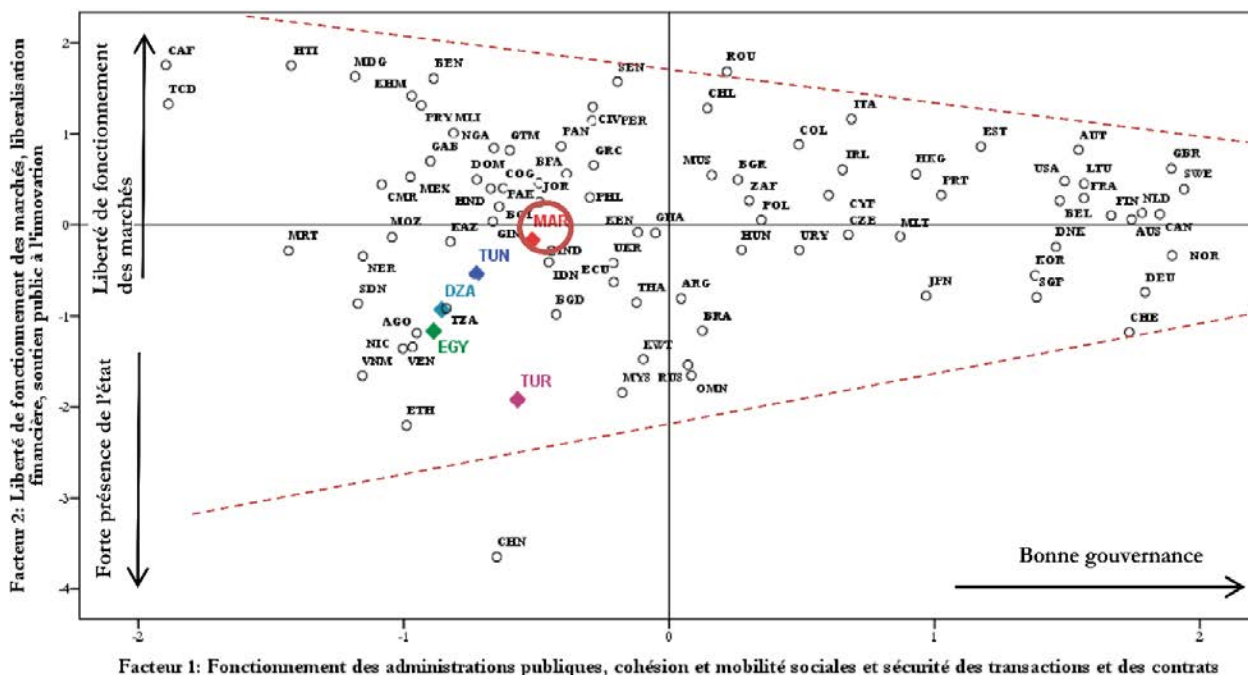
Source : IPD 2009, 2012 et 2016

Dans l'objectif de relever les institutions de gouvernance publique et privée, les plus pertinentes qui caractérisent les différents profils de pays, la section suivante présente des approfondissements empiriques à travers l'exploitation détaillée des données (à 3 digits) de la base IPD 2016.

2.3. ANALYSE APPROFONDIE DES INDICATEURS DE GOUVERNANCE (IPD 2016)

Dans cette section, l'analyse portera sur 117 indicateurs à 3 digits. L'exploration des données normalisées a été effectuée au moyen d'une Analyse en Composantes Principales (ACP). Les tests statistiques relatifs à l'ACP témoignent de la pertinence des résultats obtenus (voir annexe 4)¹⁴.

Graphique 3 : Projection des pays sur les deux premiers axes de l'ACP formés par les indicateurs d'IPD 2016



Source : IPD 2016

Pour former le plan factoriel sur lequel se projette l'ensemble des pays, deux principaux axes factoriels ont été retenus, captant 57% de l'information contenue dans l'ensemble de la base de données (voir graphique 3).

L'axe horizontal obtenu s'accapare 49% de la variance totale. Il est défini par les variables institutionnelles relatives à la formalisation des règles (fonctionnement des administrations publiques, cohésion et mobilité sociales et sécurité des transactions et des contrats)¹⁵:

- Sur le côté droit de l'axe, se projettent les pays où le bon fonctionnement de ces institutions est assuré à travers l'application et le respect des règles formelles, relatives notamment à l'efficacité du fonctionnement de l'administration publique et de la justice, ainsi qu'à la cohésion et la mobilité sociales et la sécurité des transactions et des contrats. Il s'agit, particulièrement, des pays développés et à haut revenu, dont notamment la Suisse (SWE), la Norvège (NOR), les Pays-Bas (NLD), l'Allemagne (DEU), le Royaume-Uni (GBR), l'Australie (AUS) et le Canada (CAN).
- Sur le côté gauche de l'axe s'affichent les pays où les fonctions susmentionnées sont marquées par un faible respect des réglementations, comparativement aux autres pays de l'échantillon, et où le niveau de corruption, les obstacles à la promotion sociale, le travail informel et le travail des enfants sont importants. Il s'agit, principalement, des pays de l'Afrique subsaharienne, tels que le Tchad (TCD), le Soudan (SDN), la République Centrafricaine (CAF), Madagascar (MDG), certains pays de la région MENA comme l'Egypte (EGY) et l'Algérie (DZA) ainsi que ceux de l'Amérique latine, notamment le Haïti (HTI).

¹⁴ Il est à noter que l'indice KMO de cette analyse ($\approx 0,86$) indique l'existence d'une solution factorielle statistiquement acceptable.

¹⁵ Voir le détail des variables en annexe 4.

Quant à l'axe vertical, qui capte 9% de l'information totale, il est défini par les variables institutionnelles liées au degré d'interventionnisme de l'Etat et la liberté de fonctionnement des marchés¹⁶:

- Vers le haut de l'axe, s'affichent les pays garantissant la liberté de création et de fonctionnement des organisations par rapport aux pouvoirs politiques, l'ouverture financière¹⁷ et la liberté de fonctionnement des marchés¹⁸ dont la présence de l'Etat est faible. Ces pays sont, principalement, la Roumanie (ROU), le Tchad (TCD), la République Centrafricaine (CAF), le Haïti (HTI), le Sénégal (SEN), le Madagascar (MDG), le Bénin (BEN), le Chili (CHL), le Cambodge (KHM), le Paraguay (PRY).
- Vers le bas de cet axe, se projettent les pays marqués par l'importance de l'action de l'Etat dans les régulations économiques politiques et sociales, notamment, la Chine (CHN), la Turquie (TUR), la Russie (RUS), Oman (OMN)... etc. Toutefois ces économies se caractérisent par un fort soutien public à l'innovation et à la R&D publique et privée et par l'efficacité des mécanismes de transfert de technologies et de compétences des acteurs étrangers au profit des acteurs nationaux.

Au centre du graphique 3 figurent les pays caractérisés par un niveau institutionnel intermédiaire, dont le Maroc qui est positionné en terme de bonne gouvernance (axe horizontal) mieux que certains pays de la région MENA (Tunisie, Egypte, Algérie), et presque au même niveau que la Turquie et la Chine. Il est devancé par l'Inde, l'Indonésie, la Thaïlande, le Brésil, le Chili, par certains pays de l'Afrique subsaharienne (Kenya, Ghana, Sénégal...). Au niveau de l'axe vertical, la position du Royaume tend vers celle des pays assurant, de plus en plus, les libertés de fonctionnement des marchés et de création de nouvelles organisations où l'interventionnisme de l'Etat est relativement plus faible. Le Maroc est, néanmoins, mieux positionné que le Brésil, la Turquie et la Chine et certains pays du MENA (Tunisie, Algérie, Egypte...) sur ce volet¹⁹.

3. PROFIL INSTITUTIONNEL DU MAROC : POSITIONNEMENT ET ENSEIGNEMENTS

A partir des années 2000, le Maroc a réalisé des avancées appréciables sur les plans économique, social et institutionnel. Ces avancées se sont traduites par la consolidation de la croissance économique du pays et l'amélioration du niveau de vie de sa population, comme en témoignent l'éradication de l'extrême pauvreté et la baisse significative de la pauvreté relative. Parallèlement au développement considérable des infrastructures publiques, les réformes déployées par le Maroc ont permis d'améliorer l'accessibilité des populations aux services publics de base, d'élargir les espaces de libertés individuelles et de consolider les droits dans leurs trois générations.

Grâce à ces avancées, le Maroc a enregistré un taux de croissance du PIB par tête en PPA de 3% en moyenne entre 2000 et 2016, supérieur à la moyenne mondiale (2,4%) et à celle de la région MENA (2%), contre 0,9% pour l'Espagne, 0,7% pour la France, -0,1% pour l'Italie et 0,4% pour le Portugal.

Parallèlement, le Maroc a réalisé des progrès notables au niveau du développement humain en éradiquant, en 2014, la pauvreté à moins de 1 dollar par jour et par personne. De même, le pays a réussi à réduire le taux de pauvreté de 15,3% en 2001 à 4,8% en 2014 ainsi que le taux de vulnérabilité de 38,1% en 2001 à 12,5% en 2014, tandis que l'indice de développement humain du pays est passé de 0,530 en 2000 à 0,647 en 2015. En outre, le taux de chômage a été ramené à 10,2% en 2017 contre plus de 13% en 2000.

Toutefois, le taux de croissance du PIB par tête réalisé par le Maroc reste inférieur à celui atteint par certains pays émergents à fort potentiel comme l'Indonésie (3,9%), la Turquie (3,5%), la Chine (8,8%), la Corée du Sud (3,6%) et la Thaïlande (3,4%). A titre de rappel, ces pays affichaient dans les années 1960 un niveau de PIB par tête quasiment similaire à de celui du Maroc.

¹⁶ Voir le détail des variables en annexe 4.

¹⁷ Participation des capitaux étrangers dans les entreprises privées (hors secteur financier) et à investir dans les services publics.

¹⁸ Ces économies sont caractérisées par une faible part de marché des banques publiques dans l'activité bancaire.

¹⁹ Il est à noter que selon RODRIK, les économies les plus prospères n'ont pas été celles qui ont le moins d'intervention étatique. La Chine et l'Inde, deux des pays émergents les plus prospères, connaissent une forte implication de l'Etat. Certes, les formes extrêmes d'intervention de type planification centrale étouffent l'activité privée et par là nuisent à la croissance. Toutefois, un recul de l'intervention étatique n'apparaît pas forcément favorable à la croissance pour les pays qui ont adopté un modèle intermédiaire entre la planification centrale et le laissez-faire, soit en l'occurrence la majorité des pays.

3.1. PROFIL INSTITUTIONNEL DU MAROC

L'analyse dynamique de la base IPD 2009, 2012 et 2016, au niveau de la section 2.2, montre qu'il reste encore du chemin à parcourir pour le Maroc, comparativement aux pays de l'échantillon, que ce soit en matière de gouvernance publique ou privée. Cependant, sa position très proche des droites de régression (graphiques 2a, 2b et 2c) témoigne des efforts entrepris pour le renforcement de la gouvernance à la fois publique et privée. Son classement, surtout en termes de gouvernance publique, est resté, entre 2009 et 2016, favorable comparativement aux pays de sa région ainsi que par rapport à d'autres pays comme la Turquie, la Chine, la Grèce, le Mexique.

Cette analyse a révélé une modification de la position du Maroc en 2016 par rapport à 2009 que ce soit en termes de gouvernance publique ou privée. Cette évolution traduit à la fois l'amélioration de la notation du pays au niveau de certains indicateurs institutionnels et le recul dans d'autres.

Globalement, le Maroc a amélioré sa position au niveau des indicateurs de gouvernance publique relatifs à la capacité de décision de l'Etat, la coordination dans la sphère publique, la concertation des acteurs (A5) ainsi qu'au niveau du fonctionnement des administrations publiques (A3) surtout les variables liées à l'importance des exonérations fiscales accordées aux secteurs économiques, l'amélioration de la transparence de la politique économique et la faiblesse de l'influence des grands acteurs économiques nationaux (groupes de pression, lobbies, ...) et étrangers en matière d'élaboration des politiques publiques.

Au niveau de la gouvernance privée, le pays a amélioré son positionnement relatif, principalement, à la sécurité des transactions et des contrats au niveau du marché des biens et services (B6), à la régulation de la concurrence et à la gouvernance d'entreprise (B7) ainsi qu'à la segmentation du marché du travail, à la mobilité sociale (D9) et au respect du droit du travail (D6).

En revanche, le Maroc a d'importants gaps à rattraper, selon la base de données IPD, principalement, au niveau des indicateurs de gouvernance publique liés à la sécurité des droits de propriété et des contrats (A6) et aux droits et libertés publiques (A1). Au niveau de la gouvernance privée, le pays a enregistré un repli de sa notation, surtout, au niveau du fonctionnement du marché du travail (Rigidité et discrimination au niveau du marché du travail (D400, D901), ...etc.), des relations commerciales et financières avec l'extérieur (B8) et au niveau de la régulation du marché financier et du dialogue social (C7).

Par ailleurs, l'analyse approfondie des indicateurs de gouvernance en 2016 a permis de dégager les variables institutionnelles les plus pertinentes caractérisant les différents pays de l'échantillon. Le positionnement du Maroc sur l'axe horizontal de l'ACP (Graphique 3) montre les efforts à entreprendre par le pays pour assurer une meilleure formalisation des règles et renforcer, ainsi, les mécanismes de la bonne gouvernance (fonctionnement des administrations publiques, cohésion et mobilité sociales et sécurité des transactions et des contrats). En effet, sur le long de cet axe le pays est mieux classé comparativement à des pays de la région MENA (Tunisie, Egypte, Algérie, Mauritanie), et presque au même niveau que la Turquie et la Chine. Il est devancé par l'Inde, l'Indonésie, la Thaïlande, le Brésil, le Chili, certains pays de l'ASS (Kenya, Ghana, Sénégal...) et les pays développés de l'Amérique du Nord, de l'OCDE et de l'Union Européenne.

Au niveau de l'axe vertical (Graphique 3), le Royaume est caractérisé par un niveau institutionnel intermédiaire déployant de plus en plus d'efforts pour rejoindre le groupe de pays assurant les libertés de fonctionnement des marchés et de création de nouvelles organisations où l'intervention étatique est de plus en plus faible. Il est mieux placé que le Brésil, la Turquie et la Chine et certains pays du MENA (Tunisie, Algérie, Egypte...). En sus, des efforts sont à déployer par le pays pour consolider le soutien public à l'innovation et à la R&D publique et privée ainsi que l'amélioration de l'efficacité des mécanismes de transfert de technologies et des compétences.

De même, le positionnement du Maroc parmi les pays ayant un niveau intermédiaire relativement aux deux fonctions discriminantes (Graphique 1) reflète les efforts considérables entrepris dans l'amélioration de la qualité de ses institutions. Néanmoins, un tel positionnement soulève les défis qui restent à relever pour impulser davantage le rattrapage économique du pays et accélérer le rythme de sa convergence vers les pays performants. Ces défis concernent, particulièrement, la formalisation du marché de travail, la lutte contre la corruption, le renforcement de la couverture du territoire par les services publics, la normalisation accrue de l'information sur la qualité des biens et des services et la consolidation de l'efficacité de l'administration fiscale dans la collecte de l'impôt et de sa capacité à limiter la fraude fiscale.

3.2. RÉFORMES EN FAVEUR DE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ INSTITUTIONNELLE AU MAROC

Le Maroc a poursuivi résolument, ces dernières années, son élan réformateur dans le but de renforcer la résilience de son régime de croissance économique et la soutenabilité de son modèle de développement. Outre la préservation de ses fondamentaux macroéconomiques, la priorité est accordée au développement humain et au renforcement de ses institutions.

Dans ce sillage, la Constitution de 2011, qui a consacré les jalons et les principes de bonne gouvernance, représente une avancée majeure dans l'édification d'un État de droit au Maroc. Elle est qualifiée d'une véritable charte des libertés et droits fondamentaux de la citoyenneté, ancrée au référentiel universel des Droits de l'homme. Pierre angulaire de l'État de droit, les citoyennes et les citoyens se sont vus ainsi reconnaître plusieurs prérogatives leur permettant de participer au processus décisionnel et à la gestion des affaires publiques.

Dans son prolongement, la réforme territoriale de 2015 ainsi que les décrets pour la mise en œuvre des lois organiques relatives aux collectivités territoriales adoptées en 2016, viennent contribuer au renforcement des ressources financières et à l'élargissement des compétences des collectivités territoriales en matière de développement et de gestion des affaires au niveau local.

Parallèlement, plusieurs réformes ont été lancées et accélérées, notamment, en matière du renforcement de la transparence et de la gestion des finances publiques, moyennant, l'adoption en 2015 de la nouvelle Loi relative à la Loi de Finances (LOF) qui a pour objectifs de mettre en place des bases nécessaires pour aboutir à un budget plus lisible, assurer un suivi plus rigoureux de l'exécution des politiques sectorielles, mieux appréhender les résultats à atteindre, identifier précisément les responsabilités des intervenants et instaurer les mécanismes d'une approche de gestion au service du développement et du bien-être de la population.

De même, notre pays a fait de l'amélioration de son climat des affaires le fer de lance pour bâtir une économie solide, capable de faire face aux défis de l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de son système productif. Les nombreuses réformes menées par les pouvoirs publics en partenariat avec le secteur privé, dans le cadre du Comité National de l'Environnement des Affaires (CNEA), créé en décembre 2009 et présidé par le Chef de Gouvernement, ont concerné plusieurs volets, en l'occurrence, le volet législatif, réglementaire et institutionnel, permettant la facilitation de la pratique des affaires au Maroc en offrant des bases attrayantes pour les investisseurs nationaux et internationaux. Les initiatives et actions, ainsi, entreprises dans le cadre de la stratégie d'intervention dudit Comité, depuis sa création, ont significativement contribué à l'amélioration de l'attractivité et de la compétitivité de l'économie marocaine, comme en témoigne la progression continue du classement obtenu par le Maroc dans le cadre du «Doing Business».

En outre, la réforme du système judiciaire se poursuit de façon à lui permettre de s'acquitter pleinement de son rôle en matière de renforcement de la transparence et de consécration de la primauté de la loi. En outre, plusieurs chantiers ont été initiés pour rendre l'administration publique davantage réactive et efficace et pour améliorer la qualité des services octroyés aux citoyens et aux entreprises.

Dans le même sillage, l'adoption de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Corruption au titre de la période 2016-2025 constitue une étape importante dans la voie de l'amélioration de la gouvernance des services publics.

Le Maroc s'est, également, orienté vers une territorialisation affirmée de ses politiques publiques pour assurer un développement régional intégré et durable et ce, en adoptant la régionalisation avancée et en mettant en places les mécanismes à même de l'opérationnaliser.

Le foisonnement des réformes engagées et la clarté des choix de politique économique intérieure et extérieure du Maroc ont permis à notre pays de jouir d'une grande crédibilité à l'échelle internationale. La qualité du crédit souverain dont bénéficie le Royaume auprès des agences de notation et l'attractivité renforcée des investissements des groupes industriels de renom constituent autant de facteurs qui corroborent les progrès accomplis par le Maroc au titre de sa stratégie de développement d'ensemble.

Les avancées manifestes réalisées par le Maroc ne devraient pas pour autant perdre de vue quelques défis importants à relever dans le but de sécuriser la trajectoire de développement économique et social du pays et lui permettre de tirer meilleur profit de son insertion dans l'économie mondiale. Outre la valorisation de son capital humain et social, l'amélioration du fonctionnement des institutions, l'optimisation de l'investissement public et le renforcement de la cohérence des stratégies sectorielles constitueraient des ingrédients essentiels à même de permettre au Maroc d'entrer de plein pied dans l'ère de l'émergence.

3.3. EXPÉRIENCES INTERNATIONALES EN MATIÈRE DE BONNE GOUVERNANCE

3.3.1. LA CORÉE DU SUD : THE BEST PRACTICE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL

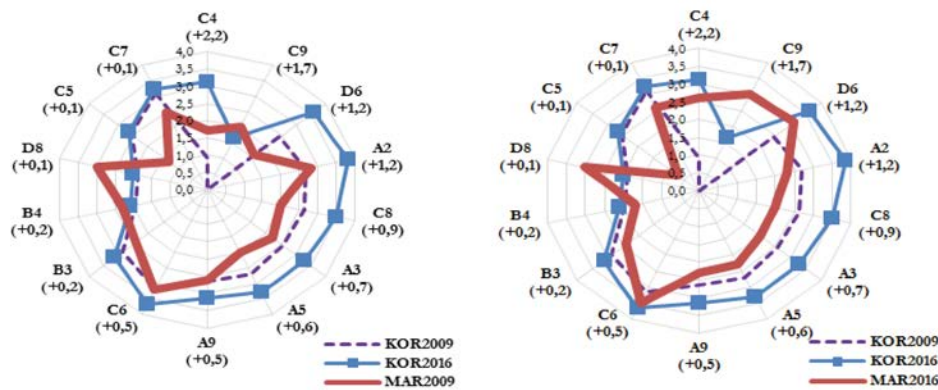
Depuis 1998, la Corée du Sud, pays faisant partie des « dragons asiatiques », a rétabli un saut qualitatif spectaculaire. Douzième puissance économique mondiale, elle affiche une croissance économique soutenue et enregistre des excédents importants au titre de sa balance de paiements. Elle constitue un modèle de développement édifiant, dont l'origine remonte aux années 1960. La réorientation stratégique opérée par ce pays à partir des années 1960, lui a permis d'inscrire entre 1972 et 1979, la croissance de son économie sur un sentier ascendant et auto-entretenu. L'économie coréenne a pu surmonter les défis des années 1980, la crise des années 1990 et demeurer structurellement compétitive dans les années 2000, grâce à ses gains de productivité, à la puissance de ses groupes (Samsung, LG, Hyundai, SK), à son effort en matière de recherche-développement et ses investissements massifs dans l'éducation et l'enseignement supérieur.

Dans les années 60, le PIB réel par habitant de ce pays (944 US\$) était comparable à celui du Maroc (815 US\$), de l'Indonésie (690 US\$) et à celui des pays les moins avancés d'Afrique et d'Asie. Actuellement, la Corée du Sud a multiplié son PIB par habitant par 27 atteignant 25 458 US\$ en 2016, se rapprochant du niveau des pays de l'Union Européenne (35 787 US\$ en moyenne), comme la France (42 013 US\$) et l'Espagne (31 532 US\$), Hong-Kong (36 725 US\$) et des pays riches en ressources naturelles, notamment, les Emirats Arabes Unies (40 864 US\$) et le Koweït (35 250 US\$).

Au niveau institutionnel, la Corée du Sud est parvenue à améliorer sa position en termes de gouvernance, entre 2009 et 2016, en rejoignant le groupe de référence des pays à niveau de gouvernance élevé. En effet, ce leader asiatique figure parmi les pays où le bon fonctionnement des institutions est assuré à travers l'application et le respect des règles formelles, relatives notamment à l'efficacité du fonctionnement de l'administration publique et de la justice, ainsi qu'à la cohésion et la mobilité sociales et la sécurité des transactions et des contrats.

Par ailleurs, la Corée du Sud fait partie des pays caractérisés par un fort sentiment d'appartenance nationale (comme le Chili, la Chine, l'Indonésie et le Brésil) et garantissant une meilleure couverture du territoire par les services publics, un faible niveau de corruption et du travail informel, une normalisation de l'information sur la qualité des biens et services et une efficacité de l'administration fiscale (placée au même niveau que le Japon et devancée par les pays de l'Union Européenne, les Etats-Unis d'Amérique, l'Australie, le Canada et Singapour).

Graphique 4 : Progression des indicateurs institutionnels de la Corée du Sud, classés par ordre d'importance, et du Maroc entre 2009-2016 (en points)



L'examen des scores attribués à la Corée du Sud au niveau des bases IPD pour les années 2009 et 2016, fait ressortir la progression notable de la position de la Corée du Sud, entre ces deux dates, au niveau de la majorité des indicateurs institutionnels (graphique 4). Il s'agit, entre autres, des efforts déployés pour assurer :

- **la liberté de fonctionnement des marchés financiers (C4)** qui consiste en la réduction de l'intensité de l'intervention des pouvoirs publics sur le marché bancaire et surtout au niveau de la politique du crédit ;
- **l'encouragement du microcrédit (C9)** institutionnel ou informel ;
- **le respect du droit du travail (D6)** parallèlement à l'efficacité de l'inspection du travail et de la justice prud'homale²⁰ ;
- **le renforcement de la sécurité publique intérieure, de l'ordre public et du contrôle de la violence (A2) ;**
- **la consolidation des relations avec l'extérieur (C8)** par une ouverture croissante du système financier sur l'extérieur ;
- **le fonctionnement efficace des administrations publiques (A3)** en assurant, notamment, la transparence des marchés publics et en renforçant la capacité des autorités à décider et à mettre réellement en œuvre des réformes dans les champs constitutionnel, droits civils et politiques, justice ;
- **la capacité de décision de l'Etat, coordination dans la sphère publique, concertation des acteurs (A5),**

²⁰ Prud'homme : membre élu d'une juridiction composée de salariés et d'employeurs apte à juger les conflits entre ces deux parties.

assurant, principalement, une autonomie de décision du pouvoir politique, la concertation public-privé et en érigeant le développement et la croissance en priorité par les décideurs politiques et les élites du secteur public (hauts fonctionnaires, chefs d'entreprises publiques) ;

- **l'égalité de traitement par l'Etat, la mobilité sociale et la solidarité institutionnelle (A9)**, surtout au niveau de la capacité des pouvoirs publics à mettre en œuvre une politique d'urbanisation durable (logement, infrastructures, aménagement et planification) et de l'importance de la part de la population couverte par la solidarité institutionnelle (assurée par l'Etat ou d'autres institutions publiques ou privées) concernant notamment la maladie, le chômage et le handicap.

Le graphique 4 ci-dessus montre l'amélioration, entre 2009 et 2016, de la notation du Maroc et sa convergence vers celle de la Corée du Sud, particulièrement au niveau de certaines caractéristiques institutionnelles, se rapportant aux indicateurs suivants :

- La sécurité des transactions et des contrats au niveau du marché de travail **(D6, +1,5 point)** ;
- L'importance du microcrédit **(C9, +1 point)** ;
- La liberté de fonctionnement du marché des capitaux **(C4, +0,9 point)** ;
- La coordination des acteurs, la vision stratégique et l'innovation au niveau des institutions publiques et de la société civile **(A5, +0,3 point)** ;
- La sécurité des transactions et des contrats assurant la fiabilité de l'information comptable sur les banques, l'efficacité des systèmes de garanties bancaires et la transparence de l'information sur les entreprises cotées en bourse **(C6, +0,3 point)** ;
- La régulation des marchés (secteur financier) et le dialogue social **(C7, +0,1 point)**.

En revanche, des efforts considérables devraient être déployés par le Maroc pour atteindre les performances de la Corée du Sud, surtout pour ce qui est **de la coordination des acteurs au niveau du marché financier (C5), la liberté de fonctionnement du marché des B&S (B4), la sécurité des personnes et des biens (A2), l'égalité de traitement par l'Etat, la mobilité sociale et les solidarités (A9), le fonctionnement des Administrations Publiques et le contrôle de la corruption (A3)**.

3.3.2. LA LITUANIE : STABILITÉ ET TRANSPARENCE DE L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL

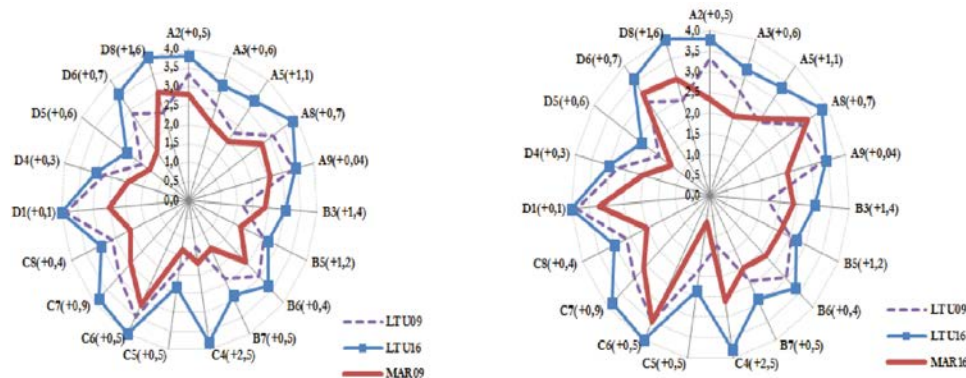
Faisant partie des PECO, la Lituanie est une économie ouverte caractérisée par un environnement institutionnel globalement stable, transparent et respectueux des règles du marché. Ce pays a adhéré à l'Organisation Mondiale du Commerce en 2001, devenu membre de l'Union Européenne en 2004 et de la Zone Euro depuis 2015.

Au niveau économique, la Lituanie a enregistré, depuis 2011, une reprise forte et accélérée de son économie après la crise financière attribuable à la grande souplesse de son économie et à une croissance qui est l'une des plus fortes de tous les pays européens. Les réformes institutionnelles engagées par ce pays ont joué un rôle décisif à cet égard ; la Lituanie arrive d'ailleurs au 20ème rang du classement 2015 « Ease of Doing Business Index » de la Banque mondiale. De même, des efforts ont été fournis pour consolider les cadres financier et budgétaire à travers l'adoption du pacte budgétaire et la participation au système européen de surveillance financière²¹.

Au niveau de l'IPD, la Lituanie a enregistré une progression considérable, entre 2009 et 2016, au titre de la majorité des indicateurs couvrant les quatre secteurs institutionnels. Elle est classée parmi les pays européens caractérisés par des systèmes de gouvernance forts garantissant l'application et le respect des règles de marché, particulièrement celles relatives à l'efficacité du fonctionnement de l'administration publique et de la justice, ainsi qu'à la cohésion et la mobilité sociales et la sécurité des transactions et des contrats.

²¹ Etudes économiques de l'OCDE, Lituanie (mars 2016) ; synthèse.

Graphique 5 : Progression des indicateurs institutionnels de la Lituanie, classés par ordre d'importance, et du Maroc entre 2009-2016 (en points)



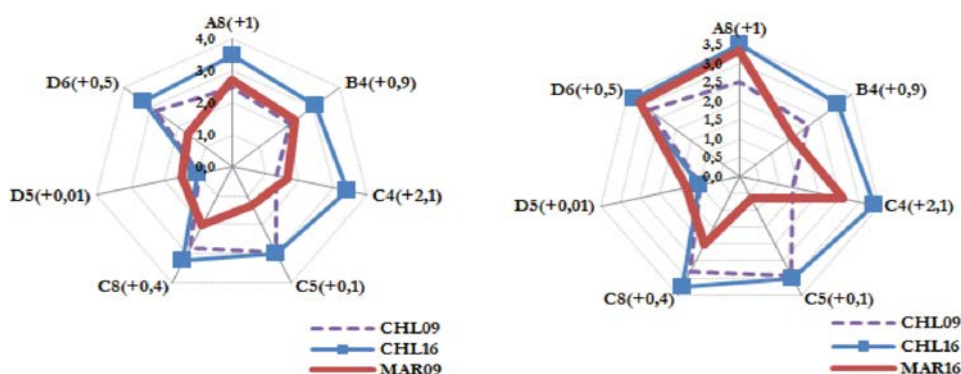
3.3.3. LE CHILI : UN MODÈLE DE STABILITÉ ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE EN AMÉRIQUE LATINE

Membre de l'OCDE, le Chili est traditionnellement considéré comme étant un modèle de transparence politique et financière. Son économie est la plus développée et l'une des plus stables économiquement en Amérique latine (PIB par habitant en PPA de 23.500 USD le plus élevé de la région ALC).

Ce pays sud-américain se positionne favorablement selon IPD au même niveau que des pays garantissant la liberté de création et de fonctionnement des organisations par rapport aux pouvoirs politique, l'ouverture financière²², et la liberté de fonctionnement des marchés²³ dont la présence de l'Etat est faible.

Entre 2009 et 2016, le Chili a su améliorer sa notation au niveau des indicateurs institutionnels liés, essentiellement, aux libertés de fonctionnement des marchés financiers (C4), de circulation des personnes et de l'information (A8), de fonctionnement du marché des biens et services (B4), de la sécurité des transactions et des contrats au niveau du marché de travail (D6), de l'ouverture financière (C8), de la coordination des acteurs, de la vision stratégique au niveau du marché des capitaux (C5) ainsi qu'au niveau de la formation professionnelle (D5).

Graphique 6 : Progression des indicateurs institutionnels du Chili, classés par ordre d'importance, et du Maroc entre 2009-2016 (en points)



²² Participation des capitaux étrangers dans les entreprises privées (hors secteur financier).

²³ Ces économies sont caractérisées par une faible part de marché des banques publiques dans l'activité bancaire.

3.4. QUELS ENSEIGNEMENTS POUR LE MAROC ?

Les analyses élaborées dans les sections précédentes ont clairement montré que l'édification d'institutions fortes et l'ancrage aux principes de la bonne gouvernance constituent des paramètres clés pour impulser durablement le processus de développement économique d'un pays. Au-delà du gain économique net qui en résulte, le relèvement conséquent de la qualité de la gouvernance institutionnelle suscite des effets de second tour beaucoup plus importants et ce, en concourant au retissage du lien social et au renforcement de la confiance dans sa double dimension : interpersonnelle et institutionnelle. Ces deux facteurs constituent à juste titre des leviers essentiels pour conforter les bases d'un vivre ensemble harmonieux.

En d'autres termes, la cristallisation des valeurs de démocratie participative, de transparence et de reddition des comptes favorisent non seulement une meilleure conduite des politiques publiques, mais contribuent, aussi, à promouvoir un ordre économique et social inclusif, à fortes incidences sur la compétitivité et l'attractivité du pays.

Les réformes multidimensionnelles menées par le Maroc au cours des deux dernières décennies et impulsées par la réforme constitutionnelle globale de 2011, lui ont permis d'enregistrer des avancées appréciables en la matière, l'érigeant en modèle pour sa région. Ces avancées aussi encourageantes soient-elles ne devraient pas pour autant perdre de vue un certain nombre de défis importants à relever par le Maroc pour mobiliser pleinement le potentiel de son développement institutionnel. Des actions vigoureuses devraient être déployées particulièrement pour ce qui est de la généralisation de la mise à niveau de l'administration publique, de la coordination étroite entre acteurs, de l'amélioration de la transparence de l'information sur la qualité des biens et des services au même titre que la promotion de l'innovation et le renforcement de la sécurité des transactions et des contrats.

Ces défis ont été, d'ailleurs, mis en relief dans les rapports élaborés par quelques institutions internationales et nationales (Banque Mondiale, Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques, Conseil Economique, Social et Environnemental...). Le relèvement de ces défis serait opportun pour élargir les perspectives du Maroc au titre de son développement et lui permettre de s'adjuger un positionnement favorable dans le concert des nations.

Au moins cinq leviers prioritaires devraient être déployés pour susciter une inflexion positive du développement institutionnel du Maroc, accélérer son processus de convergence économique et le libérer de «la trappe des pays à revenu intermédiaire» :

- **Le parachèvement de l'édification du capital institutionnel et sa fructification** : La Constitution de 2011 ouvre de larges perspectives au Maroc et lui permet d'édifier des institutions fortes fonctionnant selon les meilleurs standards internationaux d'efficacité et de bonne gouvernance. Outre l'impératif de l'opérationnalisation intégrale et à brève échéance de l'ensemble des dispositions du texte constitutionnel, l'impulsion du capital institutionnel suppose d'œuvrer activement en faveur de l'amélioration de l'efficacité des instances chargées de la régulation économique, pour veiller au bon fonctionnement des marchés en adéquation sans faille avec les pratiques de la transparence et de la concurrence loyale. Les mêmes exigences d'efficacité seraient attendues des institutions d'intermédiation sociale pour mieux canaliser les demandes citoyenne et assurer le règlement paisibles et pacifique des conflits sociaux.

- **L'accélération du processus d'accumulation du capital humain** : L'édification d'un capital humain de qualité devrait être accélérée, à travers le recours à une nouvelle génération de réformes touchant de manière synchronisée et selon une vision de moyen-long terme les différentes composantes de l'écosystème d'éducation-formation. Ces réformes devraient avoir pour socle fondateur le relèvement de l'employabilité et la conformité aux principes de l'équité genre. Non moins important, la valorisation du capital humain ne peut omettre la nécessité de lui assurer une qualité de santé favorable pour en faire un véritable levier de croissance et de cohésion sociale.
- **Le renforcement de la cohérence des programmes publics et des visions sectorielles** : La transition rapide vers des approches transversales et coordonnées en matière de conception et de mise en œuvre des politiques publiques devrait être érigée en tant que priorité de premier ordre pour maximiser l'impact économique et social de ces politiques. Le recours aux mécanismes de suivi et d'évaluation devrait être rendu systématique pour conférer plus de visibilité en termes d'implémentation des programmes publics et permettre, également, d'opérer en temps opportun les réajustements éventuels pour s'assurer de l'atteinte des objectifs escomptés.
- **La promotion de la territorialisation des politiques publiques** : Pour ce faire, l'opérationnalisation de la régionalisation avancée devrait être accélérée. Ce chantier important, qui permettrait de rendre les territoires maîtres de leur destin, demeurerait, toutefois, tributaire de la dotation des régions de ressources humaines et financières appropriées pour leur permettre de mieux planifier leur développement, mettre en valeur leurs atouts intrinsèques dont elles recèlent et contribuer in fine à impulser la richesse nationale et à diversifier les ressorts de sa création.
- **L'ancrage du système productif national sur une stratégie de modernisation compétitive renouvelée** : Pour gagner le pari de la compétitivité globale et favoriser l'émergence d'un secteur privé performant, le Maroc gagnerait à faire de l'innovation et du progrès technologique les déterminants clés de ses avantages comparatifs. Tout en œuvrant en faveur de la création d'un écosystème d'innovation favorable, doté d'une gouvernance efficiente et de moyens financiers adéquats, le Maroc devrait veiller à ce que les domaines de R&D soient étroitement corrélés aux priorités de la stratégie nationale de développement industriel.

Références bibliographiques

1. BANQUE MONDIALE, « Vers une meilleure gouvernance au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, Améliorer l'inclusivité et la responsabilisation », rapport sur le développement de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, 2003 ;
2. BERNARD. K, AHOU, ENEAM-Université d'Abomey CALAVI & ADEBAYO ODOUN-IFA, Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme & COUAO-ZOTTI Gérard, Ministère du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective : « Gouvernance et croissance économique : une analyse des effets de seuil ».
3. BERTHO Fabien, « Document de présentation de la base de données « Institutionnal Profiles Database 2012 », les Cahiers de la DG Trésor, n° 2013-03, Juillet 2013.
4. CHAUFFOUR Jean-Pierre, "Le Maroc à l'horizon 2040 : Investir dans le capital immatériel pour accélérer l'émergence économique », Banque Mondiale, 2017.
5. DHAHRI & LABARONNE, "Profils et évolutions (2001-2009) des Systèmes Nationaux de Gouvernance dans les pays arabes de la Méditerranée et dans les pays d'Europe centrale et orientale", Revue Tiers Monde, 2012/4 n°212, p. 37-56.
6. DOLLAR. D, KRAAY. A, "Institutions, Trade, and Growth: Revisiting the Evidence" The World Bank, 2003.
7. EDISON. H « Qualité des institutions et résultats économiques : Un lien vraiment étroit ? », Finances & Développement, Juin 2003.
8. HEC Paris, W. HAVAS Design+, ERNST & YOUNG, Cap, "Enquête Nation Good-will Observer", 2012.
9. Instance Nationale de Prévention de la Corruption, « Bonne Gouvernance entre la situation actuelle et les dispositions de la nouvelle », juin 2011 ;
10. JHA. S & ZHUANG. J : « La gouvernance dans tous ses états », Finances & Développement, Juin 2014.
11. KAUFMANN. D & KRAAY. A, «Growth without Governance». The World Bank, July 2002.
12. KAUFMANN. D, KRAAY, MASTRUZZI. M : « Governance Matters III : Governance Indicators for 1996-2002 ». Banque Mondiale 2004.
13. KAUFMANN. D- Brookings Institution & Karaay. A, Matruzzi. M -World Bank, Global Economy Development, « The WorldWide Governance Indicators » : Methodology and Analytical Issues", septembre 2010.
14. KAUFMANN. D, KRAAY. A & ZOIDO-LOBATON. P, "Governance Matters", World Bank Working Paper N° 2196, 1999.
15. KHAN. M, "Governance and Anti-Corruption Reforms in Developing Countries: Policies, Evidence and Ways Forward", UNCTAD, 2006.
16. KHAN. M, "State failure in developing countries and strategies of institutional reform", SOAS working paper, University of London, 2004.
17. MEISEL Nicolas et OULD AOUDIA Jacques, "La bonne gouvernance est-elle une bonne stratégie de développement ? ", Document de travail de la DGTPE, n° 11, 2007.
18. MEISEL Nicolas et OULD AOUDIA Jacques, "Version 2009 de la base de données des profils institutionnels par pays : Institutional Profiles Database 2009", Trésor-Eco, n°72, 2010.

19. MILEVA. E, « Using Arellano - Bond Dynamic Panel GMM Estimators in Stata », Tutorial with Examples using Stata 9.0, Economics Department, Fordham University.
20. NORTH. D. C, "Economic Performance through Time", American Economic Review, 1994.
21. Observatoire Marocain de l'Administration Publique, « Rapport national sur l'évaluation du système de gouvernance au Maroc : Suivi des progrès accomplis en matière de bonne gouvernance », Bulletin Scientifique Annuel, janvier 2006.
22. Oman. C & Arndt. C, « La mesure de la gouvernance », cahier de politique économique N°39, centre de développement de l'OCDE, 2010.
23. RODRIK Dani, SUBRAMANIAN Arvind & TREBBI Francesco, "Institutions Rule : The Primacy of Institutions over Geography and Integration in Economic Development", NBER Working Paper, n°9305, 2002.
24. RODRIK. D, SUBRAMANIAN. A, « la primauté des institutions », Finances & Développement, Juin 2003.
25. RODRIK. Dani, "Economic structural change vital to successful development", IMF Survey Interview, 2013.
26. RODRIK. Dani, "The past, present, and future of economic growth", Global Citizen Foundation, working paper n°1, juin 2013.
27. SACHS. J.D, "Les institutions n'expliquent pas tout : Le rôle de la géographie et des ressources naturelles dans le développement ne doit pas être sous-estimé", 2003.
28. SENAT, « La Corée du Sud : richesse d'un pays développé, dynamisme d'un pays émergent », Rapport d'information n° 388, 2012.
29. THIEBAULT J.L, « Comment les pays émergents se sont-ils développés économiquement ? La perspective de l'économie politique » Revue internationale de politique comparée 2011/3 (Vol. 18), p. 11-46.
30. BANQUE MONDIALE, Rapport sur la Gouvernance et le Développement, Rapport de la Banque Mondiale sur le Développement, 2017

Annexe 1 : Indicateurs de mesure de la gouvernance

Les outils et les instruments les plus répandus de mesure de la gouvernance sont : l'indice de perception de la corruption (IPC) de l'ONG Transparency International, la Base de données sur le climat des affaires (WBES), la mesure des risques pays (ICRG), les indicateurs de WGI (World Governance Indicators) issus de la Banque Mondiale et la base de données des institutions politiques (Institutional Profiles Database).

1. Transparency International (TI)

Transparency International est un organisme non gouvernemental qui a pour but de lutter contre la corruption et de prévenir les activités criminelles découlant de la corruption. Il publie annuellement depuis 1995, le baromètre mondial de la corruption, l'indice des payeurs de pots-de-vin et l'indice de perception de la corruption. Ce dernier mesure les niveaux perçus de corruption dans le secteur public pour plus de 168 pays sur une échelle allant de 0 (très corrompu) à 100 (très propre).

2. World Business Environment Survey (WBES)

L'Enquête mondiale de l'environnement des affaires (WBES) examine un large éventail d'interactions entre les entreprises et l'État. Cette enquête est conçue pour mesurer plusieurs domaines : la corruption, le pouvoir judiciaire, le lobbying, le climat d'investissement et la qualité de l'environnement des affaires.

L'objectif étant d'évaluer les conditions de croissance de l'entreprise privée en se concentrant sur : la politique économique locale, la gouvernance, les obstacles réglementaires, financiers et en termes d'infrastructure, et les services aux entreprises.

L'enquête fournit une base qui permet des comparaisons régionales du climat des investissements et de l'environnement des entreprises. De plus, elle permet de comparer la gravité des contraintes qui affectent les entreprises en fonction de leurs caractéristiques, telles que la taille ou la propriété.

3. International Country Risk Guide (ICRG)

L'ICRG est l'une des meilleures sources mondiales pour analyser et évaluer les risques pays. Elle est mise à jour sur une base mensuelle couvrant 140 pays. Chaque numéro fournit des informations sur les risques financiers, politiques et économiques. Les tableaux statistiques de l'ICRG attribuent des valeurs aux 22 indicateurs qui sous-tendent le modèle des affaires pour quantifier le risque en examinant des éléments spécifiques aux pays tels que le risque de change, le leadership politique, l'armée et la corruption.

4. Institutional Profiles Database (IPD)

Cette base propose une mesure des caractéristiques institutionnelles des pays en élaborant des indicateurs composites issus des données de perception²⁴. Ces indicateurs, classés à la fois par fonctions institutionnelles (9 fonctions) et par secteurs (4 secteurs), ont été conçus afin de faciliter les recherches sur la relation entre les institutions, la croissance de long-terme et le développement.

²⁴ Depuis 2008, le World Bank Institute a intégré une partie des indicateurs d'IPD (version 2006) dans les Worldwide Governance Indicators (WGI) (KAUFMANN, KRAAY et MASTRUZZI, 2009). Le poids moyen des indicateurs d'IPD dans les WGI est de 7,2 % sur les 33 sources différentes qui concourent à leur formation.

Tableau 1: Structure du cadre analytique de la base de données

		Secteurs			
		- A - Institutions publiques, société civile	- B - Marché des biens et services	- C - Marché des capitaux	- D - Marché du travail et relations sociales
Fonctions	1- Institutions politiques	Droits et libertés publiques			Liberté, pluralisme syndical
	2- Sécurité, ordre public	Sécurité des personnes et des biens			
	3- Fonctionnement des administrations publiques	Transparence, contrôle de la corruption, indépendance de la justice	Création d'entreprise		
	4- Liberté de fonctionnement des marchés		Part du secteur privé, privatisations, contrôle des prix	Part du secteur privé, indépendance de la Banque Centrale	Part de l'emploi public, flexibilité du marché du travail formel
	5- Coordination des acteurs, vision stratégique, innovation	Capacité de décision de l'Etat, coordination dans la sphère publique, concertation des acteurs	Environnement technologique des entreprises	Capital risque	Formation professionnelle
	6- Sécurité des transactions et des contrats	Sécurité des droits de propriété et des contrats, justice commerciale, droit de la faillite	Information sur la qualité des biens et sur la situation des entreprises, propriété intellectuelle	Systèmes de garanties, obligations d'information	Respect du droit du travail
	7- Régulation des marchés, dialogue social		Régulation de la concurrence, gouvernance d'entreprise	Régulation de la concurrence, règles prudentielles, supervision	Dialogue social
	8- Relations avec l'extérieur	Circulation des personnes, de l'information	Ouverture commerciale	Ouverture financière	Circulation des travailleurs
	9- Cohésion sociale et mobilité sociale	Egalité de traitement, mobilité sociale, solidarités		Micro-crédit	Segmentation du marché, mobilité sociale

Source : CEPII

Tableau 2: Caractéristiques des quatre versions de la base de données IPD

	IPD 2001	IPD 2006	IPD 2009	IPD 2012	IPD 2016
Nombre de pays couverts	51	85	123	143	144
Nombre de variables ²⁵	238	238	367	330	320
Nombre d'indicateurs	96	96	133/93 ²⁶	130	127

Source : CEPII

²⁵ Le nombre de variables correspond au nombre de questions de l'enquête. Les variables sont ensuite agrégées pour obtenir les indicateurs. Il est, également, important de mentionner que les variables et les indicateurs ne sont pas nécessairement comparables d'une édition à l'autre étant donné que le questionnaire a évolué au fil des éditions.

²⁶ L'édition 2009 propose deux schémas d'agrégation des variables, un à 133 et l'autre à 93 indicateurs.

5. Worldwide Governance Indicators (WGI)

La Banque Mondiale a élaboré depuis 1995 une base de données (WGI) sur la gouvernance constituée de six indicateurs agrégés, obtenus pour plus de 200 pays, alimentés par 35 sources et produits par une trentaine d'organisation dont l'ICRG, Freedom House et autres. Ces indicateurs se réfèrent aux domaines suivants :

- **Stabilité politique et absence de la violence** : mesure la probabilité de changements violents du régime ou du gouvernement, ainsi que de menaces graves à l'ordre public, y compris le terrorisme. Elle regroupe les causes internes et externes des risques d'instabilité politique, les conflits entre les composantes de la société, les grèves, la violence et la criminalité dans les rues et les menaces de terrorisme.
- **Contrôle de la corruption** : jauge l'usage des prérogatives du pouvoir à des fins personnelles, en particulier l'enrichissement des individus disposant d'une position de pouvoir. Les dimensions de la gouvernance couvertes par cet indicateur concernent les politiques anticorruptions et de transparence, la confiance du public dans l'honnêteté des hommes politiques et la fréquence des actes de corruption et du détournement des fonds publics à cause de la corruption.
- **Voix et responsabilité** : est le processus par lequel les gouvernements sont choisis, suivis et remplacés. Elle couvre plusieurs dimensions telles que : les droits de l'Homme, la liberté d'expression et d'association, la liberté de la presse, la participation politique des citoyens, la liberté des élections, la transparence et l'équité dans l'action gouvernementale et l'efficacité du contrôle parlementaire sur les institutions publiques.
- **Etat de droit** : estime le degré de confiance et de respect par les citoyens et par l'Etat des institutions qui régissent leurs interactions. Cet indicateur regroupe les droits de propriété, le degré de confiance aux tribunaux et à la police, l'honnêteté du système judiciaire, le niveau de la protection intellectuelle, la fréquence de l'évasion fiscale et le degré de sécurité des biens et des personnes.
- **Efficacité gouvernementale** : quantifie la compétence de la bureaucratie publique et la qualité des services publics. Il s'agit, également, d'une évaluation des politiques visant à améliorer l'efficacité du secteur public via la gestion budgétaire, la capacité du gouvernement à résoudre des problèmes de développement, la qualité des infrastructures nécessaires pour le développement des entreprises et le degré de mise en œuvre des décisions et la cohérence de leadership politique.
- **Qualité de la réglementation** : évalue les entraves réglementaires au fonctionnement des marchés et mesure la capacité des pouvoirs publics à élaborer et à appliquer de bonnes politiques et réglementations favorables au développement du secteur privé. Sont regroupés sous cet aspect de la gouvernance plusieurs éléments dont notamment, la cohérence et la prévisibilité dans l'interprétation des lois et règlements, les distorsions et la complexité du système fiscal, les pratiques concurrentielles déloyales.

Annexe 2 : Classement des pays selon l'indicateur agrégé de la gouvernance

Pays	Indicateurs de gouvernance	Rang	Pays	Indicateurs de gouvernance	Rang	Pays	Indicateurs de gouvernance	Rang
Suisse	1,71	1	Malaisie	0,37	33	Ouganda	-0,76	65
Norvège	1,68	2	Oman	0,31	34	Kenya	-0,77	66
Suède	1,63	3	Afrique du Sud	0,29	35	Côte d'Ivoire	-0,79	67
Finlande	1,62	4	Bulgarie	0,26	36	Guatemala	-0,80	68
Canada	1,62	5	Grèce	0,24	37	Nicaragua	-0,84	69
Pays-Bas	1,57	6	Panama	0,22	38	Bolivie	-0,86	70
Danemark	1,56	7	Ghana	-0,03	39	Niger	-0,89	71
Australie	1,52	8	Argentine	-0,06	40	Ukraine	-0,89	72
Allemagne	1,44	9	Jordanie	-0,10	41	Gabon	-0,90	73
Italie	1,41	10	Pérou	-0,11	42	Togo	-0,91	74
L'Autriche	1,41	11	Hongrie	-0,11	43	Honduras	-0,92	75
Singapour	1,37	12	Sénégal	-0,16	44	Russie	-0,95	76
Japon	1,36	13	Koweït	-0,20	45	Cambodge	-0,99	77
Royaume-Uni	1,33	14	Brésil	-0,20	46	Madagascar	-1,00	78
Belgique	1,26	15	République Dominicaine	-0,22	47	Mali	-1,01	79
Hong Kong	1,26	16	Colombie	-0,23	48	Bangladesh	-1,04	80
États Unis	1,24	17	Inde	-0,23	49	Egypte	-1,06	81
Estonie	1,21	18	Indonésie	-0,25	50	Mauritanie	-1,07	82
le Portugal	1,19	19	Maroc	-0,28	51	Ethiopie	-1,08	83
Malte	1,17	20	Thaïlande	-0,29	52	Algérie	-1,12	84
Uruguay	1,06	21	Tunisie	-0,31	53	Pakistan	-1,13	85
France	1,06	22	dinde	-0,35	54	Mozambique	-1,14	86
Chili	1,04	23	Vietnam	-0,37	55	Cameroun	-1,24	87
République Tchèque	1,04	24	Mexique	-0,39	56	Nigeria	-1,29	88
Lituanie	0,99	25	Chine	-0,40	57	Angola	-1,33	89
Maurice	0,97	26	Bénin	-0,43	58	Haïti	-1,41	90
Chypre	0,95	27	Philippines	-0,44	59	Chad	-1,59	91
Espagne	0,92	28	Burkina Faso	-0,52	60	Venezuela	-1,61	92
Pologne	0,81	29	Kazakhstan	-0,54	61	République Centrafricaine	-1,63	93
Corée du Sud	0,80	30	Paraguay	-0,58	62	Soudan	-1,73	94
Irlande	0,59	31	Tanzanie	-0,59	63			
Namibie	0,41	32	Equateur	-0,75	64			

Annexe 3 : Résultats des estimations des trois groupes de pays

Pays à revenu élevé : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chili, Corée du Sud, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hong Kong, Irlande, Italie, Japon, Koweït, Lituanie, Malte, Norvège, Oman, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Singapour, Suède, Suisse, Tchèque, République ;

Pays à revenu moyen : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Argentine, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Chine, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Dominique, Équateur, Égypte, Gabon, Ghana, Guatemala, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Jordanie, Kazakhstan, Malaisie, Mauritanie, Maurice, Mexique, Maroc, Nicaragua, Nigeria, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Roumanie, Russie, Sénégal, Soudan, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viêt Nam ;

Pays à faible revenu : Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Cambodge, République Centrafricaine, Éthiopie, Guinée, Haïti, Kenya, Madagascar, Mali, Mozambique, Niger, Tanzanie, Tchad.

Les variables des modèles : ICG: Indice composite de gouvernance, SB: Sole budgétaire, DP: dépenses publiques, TINV: taux d'investissement, TINF: taux d'inflation, TOUV: taux d'ouverture, CDEMO: croissance démographique, LAT: latitude, IDE: investissements directs étrangers, SP: stabilité politique, CC: contrôle de la corruption, VR: voix et responsabilité, ED: Etat de droit, EG: efficacité gouvernementale, QR: qualité de la réglementation.

Résultats pour le panel des 94 pays

PIBHAB	MCO			Effets Fixes ²⁷		GMM en système		
	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3 ²⁸	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 1	Modèle 3
ICG	0,861***		0,667***	0,17***		0,224***	1,13*	0,539*
SB	0,039***	0,033***		-0,003***		-0,003	0,014	
DP	0,003***	0,001**		-0,002***		-0,002***	0,0003	
TINV	0,000	-0,004**		0,006***	0,071***		-0,004	
TINF	0,006***	0,010***		-0,002***	-0,017***		0,05	
TOUV			-0,000			0,000		-0,000**
CDEMO			-1,137***			0,000***		-0,116
LAT			0,014***					
IDE			-0,000			0,000		0,000
VR		-0,001			-0,002***			
SP		0,002*			-0,001**			
EG		0,038***			-0,000			
ED		-0,005*			0,008***			
Constante	9,12***	7,84***	9,15***	9,19***	8,97***	9,27***	9,33	8,957***
Arellano-Bond test for AR(1)							0,044	0,015
Arellano-Bond test for AR(2)							0,630	0,611
Sargan test							0,339	0,368
Hansen test							0,923	0,676

*significatif au seuil de 10%, ** significatif au seuil de 5%, *** significatif au seuil de 1%.

²⁷ Le test d'Hausman est un test de spécification qui permet de déterminer si les coefficients des deux estimations (fixe et aléatoire) sont statistiquement différents. L'idée de ce test est que, sous l'hypothèse nulle d'indépendance entre les erreurs et les variables explicatives, les deux estimateurs sont non biaisés, donc les coefficients estimés devraient peut différer. Le test d'Hausman compare la matrice de variance-covariance des deux estimateurs. Le test de spécification de Hausman indique que le modèle à effets aléatoires est le mieux adapté.

²⁸ L'introduction des variables de la gouvernance agrégée ont validé l'absence de multi-colinéarité dans les modèles estimés.

Résultats pour les pays à faible revenu

	MCO		Effets fixes	
	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 1	Modèle 2
ICG	0,133***		0,118*	
SB		-0,009*		-0,001
DP	-0,005***	-0,005***	-0,002***	-0,002***
TINV	0,014***	0,004*	0,004	0,007***
TINF		0,021		-0,013
TOUV	0,007***		-0,004	
CDEMO	0,956***		-0,061***	
LAT	-0,008***		0	
IDE	-0,028***		0,006	
CC		-0,006***		-,001
QR		0,006***		-0,001
ED		0,014***		0,007*
EG		-0,009***		-0,004*
Constante	7,04***	7,09***	7,27***	7,17***
Nombre d'observations	210			
Nombre de pays	14			

*significatif au seuil de 10%, ** significatif au seuil de 5%, *** significatif au seuil de 1%.

Résultats pour les pays à revenu moyen

	MCO		Effets fixes	
	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 1 (EA) ²⁹	Modèle 2 (EF)
ICG	0,184***		0,182***	
SB				
DP	-0,005***	-0,000	-0,028***	-0,001***
TINV	0,006**	0,004	0,008***	0,007***
TINF				
TOUV	-0,000***	-0,000***	0,000***	0,000***
CDEMO	-0,179***	-0,144***	-0,028***	-0,010*
LAT	0,004**		0,010*	
IDE		-0,001	-0,006***	-0,000
QR		0,021***		0,003***
CC		0,007***		0,000
SP		0,003***		-0,000***
Constante	9,33***	7,68	8,80***	9,06
Nombre d'observations	690			
Nombre de pays	46			

*significatif au seuil de 10%, ** significatif au seuil de 5%, *** significatif au seuil de 1%.

²⁹ Présence des effets aléatoire selon le test de Hausman.

Résultats pour les pays à revenu élevé

PIBHAB	MCO			Effets spécifiques		
	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 1 (EA)	Modèle 1 (EF)	Modèle 3 (EA)
ICG	0,138***		0,068***	0,181***		0,194***
SB	0,031***	0,026***		0,002**	0,003**	
DP	0,003***	0,031***	0,002***	0,000***	0,001***	-0,000
TINV	0,010***	0,014		0,008***	0,007***	
TINF	-0,062***	-0,028***		-0,004	-0,003	
TOUV			0,002***			0,004***
CDEMO			0,138***			-0,007
LAT						
IDE			-0,001**			-0,000
QR		0,0011***			0,009***	
EG		0,014***			-0,002	
VR		-0,008			-0,000	
Constante	9,99***	8,87***	10,12***	10,05***	9,71***	10,11***
Nombre d'observations	510					
Nombre de pays	34					

*significatif au seuil de 10%, ** significatif au seuil de 5%, *** significatif au seuil de 1%.

Annexe 4 : Variables explicatives des axes factoriels (IPD 2016)

Variables explicatives de l'axe horizontal

	Libellé de la variable	Coordonnés sur l'axe 1
A305	Fonctionnement de la justice	0,910
A302	Niveau de la corruption	0,883
A905	Couverture du territoire par les services publics	0,871
A602	Justice commerciale	0,858
B602	Respect de la propriété intellectuelle	0,853
B601	Normalisation de l'information sur la qualité des biens et services	0,848
D900	Qualité des services publics (assurés par le secteur public)	0,845
A507	Qualité du processus d'élaboration des politiques publiques	0,842
D402	Importance du travail informel	0,828
A509	Adaptation et innovation	0,816
A300	Fiabilité de l'information économique officielle	0,814
A906	Solidarité institutionnelle	0,812
D902	Importance du travail des enfants	0,812
A904	Egalité de traitement par l'Etat	0,804
D903	Obstacles à la promotion sociale	0,798
A604	Dénonciation de contrats par l'Etat	-0,634
C900	Importance du microcrédit	-0,685

Variables explicatives de l'axe horizontal

	Libellé de la variable	Coordonnés sur l'axe 2
A309	Liberté de création et de fonctionnement des organisations	0,660
B802	Freins à l'ouverture financière	0,635
C400v	Part des banques publiques dans le système bancaire	0,614
B501	Soutiens publics à l'innovation	-0,408

Annexe 5 : Liste des pays de l'échantillon

Code ISO-3	Pays	Code ISO-3	Pays	Code ISO-3	Pays
ZAF	Afrique du Sud	FIN	Finlande	NGA	Nigeria
DEU	Allemagne	FRA	France	NOR	Norvège
DZA	Algérie	GAB	Gabon	OMN	Oman
AGO	Angola	GHA	Ghana	PAK	Pakistan
ARG	Argentine	GRC	Grèce	PAN	Panama
AUS	Australie	GTM	Guatemala	PRY	Paraguay
AUT	Autriche	GIN	Guinée	NLD	Pays-Bas
BEL	Belgique	HTI	Haïti	PER	Pérou
BEN	Bénin	HND	Honduras	PHL	Philippines
BOL	Bolivie	HKG	Hong Kong	POL	Pologne
BRA	Brésil	HUN	Hongrie	PRT	Portugal
BGR	Bulgarie	IND	Inde	ROU	Roumanie
BFA	Burkina Faso	IDN	Indonésie	GBR	Royaume-Uni
KHM	Cambodge	IRL	Irlande	RUS	Russie
CMR	Cameroun	ITA	Italie	SEN	Sénégal
CAN	Canada	JPN	Japon	SGP	Singapour
CAF	Centrafricaine, rép.	JOR	Jordanie	SDN	Soudan
CHL	Chili	KAZ	Kazakhstan	SWE	Suède
CHN	Chine	KEN	Kenya	CHE	Suisse
COL	Colombie	KWT	Koweït	TZA	Tanzanie
COG	Congo, rép.	LTU	Lituanie	TCD	Tchad
KOR	Corée du Sud	MDG	Madagascar	CZE	Tchèque, rép.
CIV	Côte d'Ivoire	MYS	Malaisie	THA	Thaïlande
CYP	Chypre	MLI	Mali	TUN	Tunisie
DNK	Danemark	MLT	Malte	TUR	Turquie
DOM	Dominicaine, rép.	MRT	Mauritanie	TKM	Turkménistan
ECU	Équateur	MUS	Maurice	UKR	Ukraine
EGY	Égypte	MEX	Mexique	URY	Uruguay
ESP	Espagne	MAR	Maroc	VEN	Venezuela
EST	Estonie	MOZ	Mozambique	VNM	Viêt Nam
USA	États-Unis	NIC	Nicaragua		
ETH	Éthiopie	NER	Niger		

